The Mining Association of Canada | L'association minière du Canada

Association minière du Canada

RAPPORT ANNUEL

2015

TABLE DES MATIÈRES

Association minière du Canada (AMC) 3

Message du président du conseil d'administration et du président et chef de la direction 4

Rapport de la présidente de l'équipe de direction de l'initiative VDMD 8

Comité de l'environnement 12

Comité des affaires autochtones 15

Comité des relations publiques 17

Comité scientifique 23

Groupe de travail sur les stériles 26

Comité de la fiscalité 28

Comité du transport 30

Comité de la responsabilité sociale internationale 33

Comité de l'énergie 37

Comité des affaires du Nord 39

Commerce international et investissement 42

Conseil des ressources humaines de l'industrie minière 44

Conseil d'administration de L'AMC 46

Membres des comités 47

Membres 53

Personnel 54

ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national représentant l'industrie minière du Canada. Elle est formée de sociétés œuvrant dans les domaines de l'exploration, de l'extraction, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis. Ses membres génèrent la plus grande partie de la production canadienne de métaux et de minéraux industriels.

L'AMC défend les intérêts de l'industrie sur la scène nationale et internationale, élabore des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, informe le public et favorise la collaboration pour résoudre des problèmes communs et stimuler les progrès. L'AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu'avec les groupes communautaires et environnementaux à l'échelle du Canada.

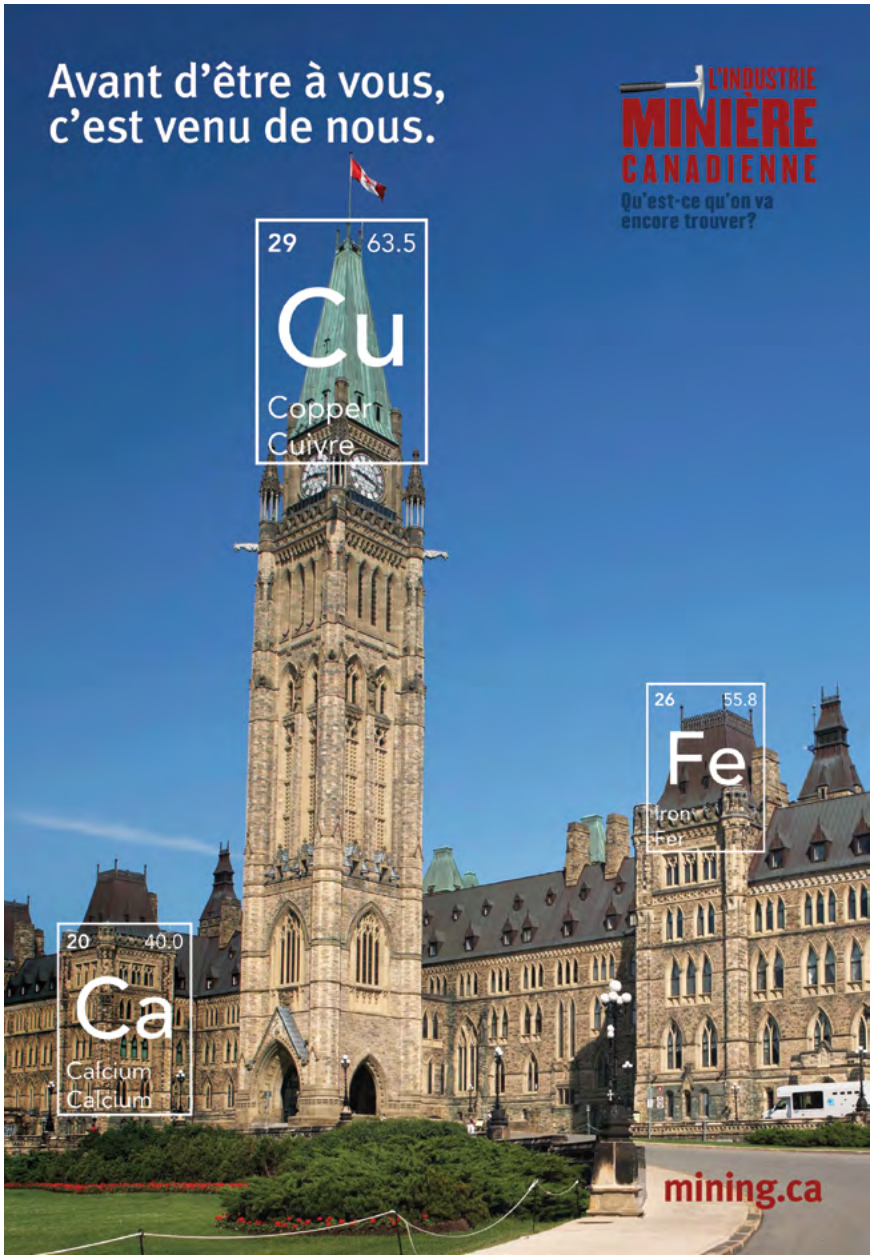

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Bob Steane, président du conseil d'administration, et Pierre Gratton, président et chef de la direction

En faisant le bilan de l'année dernière, ce qui ressort avant tout pour les gens de l'industrie et ceux qui gravitent autour d'elle sont les prix peu élevés offerts pour les produits de base, ainsi que la manière dont les sociétés minières ont réagi. Vu la nature cyclique de leur industrie, ces dernières sont passées maîtres dans l'art de naviguer à travers les hauts et les bas du marché des produits de base, et elles s'efforcent de contrôler leurs coûts d'ici à ce que les prix remontent.

Bien qu'il soit facile de se décourager face à l'incertitude et à la morosité du marché, il est important de remettre les choses en perspectives. Les chefs de file de l'industrie et les décideurs doivent voir bien au-delà du cycle actuel pour s'assurer que le Canada conserve son leadership au sein du secteur minier. C'est pourquoi l'AMC demeure tournée vers l'avenir et propose des mesures que l'industrie et les gouvernements peuvent mettre en œuvre dès maintenant pour tirer profit des occasions de croissance.

Il est également important de mettre les choses en perspective afin que l'immense contribution du secteur, même en période de ralentissement, ne soit pas passée sous silence. L'industrie minière demeure un employeur de premier plan et un moteur économique partout au pays. L'exploitation minière et le traitement des minerais génèrent en effet 375 000 emplois directs au Canada. Aucun autre secteur privé n'emploie autant de Canadiens autochtones, la barre des 10 000 étant largement dépassée. Et on ne parle ici que d'emplois directs. Le secteur des mines donne du travail à quelque 3 700 entreprises au pays (dont de nombreuses entreprises autochtones), qui fournissent des produits et des services à l'industrie, élargissant ainsi encore davantage les retombées de celle-ci sur le plan de l'économie et de l'emploi.

Les cycles économiques dans le secteur minier sont imprévisibles. Il est impossible de déterminer exactement à l'avance à quel moment un cycle prendra fin et où un autre commencera. Il est donc préférable d'investir notre temps et nos efforts dans les facteurs clés qui favorisent la compétitivité du secteur minier canadien afin que ce dernier soit bien placé pour profiter des possibilités de croissance. Contrairement aux prix, ces facteurs changent rarement. Pour prospérer, l'industrie doit compter sur un régime réglementaire efficace et efficient, sur une structure fiscale concurrentielle, sur les infrastructures nécessaires pour exercer ses activités et expédier ses produits, sur de solides relations avec les collectivités autochtones et locales et sur une main-d'œuvre qualifiée. Le message de l'AMC aux décideurs est que le Canada doit continuer de mettre l'accent sur ces éléments pour s'assurer de demeurer une plaque tournante de l'activité minière.

En plus du contexte économique, l'année 2015 a également été marquée par l'élection fédérale. Le 19 octobre 2015, les Canadiens ont élu un gouvernement libéral majoritaire. Ce nouveau gouvernement a fait campagne en misant sur une plateforme axée sur la classe moyenne, mais aussi sur les changements climatiques, l'investissement dans l'innovation et la réconciliation avec les peuples autochtones. Nos efforts sont déjà bien entamés pour sensibiliser le gouvernement aux défis et aux occasions qui se présentent à l'industrie, ainsi qu'au partenariat constructif qu'il peut établir avec elle.

Malgré la longue campagne électorale, l'AMC est demeurée très active dans ses démarches de sensibilisation en 2015. Elle a collaboré avec des fonctionnaires et des parlementaires au sujet de tout un éventail d'enjeux influant sur la compétitivité de l'industrie, notamment le cadre réglementaire, la participation autochtone à l'exploitation minière, l'innovation, le transport, les infrastructures, le commerce et le développement international. Ses activités en 2015 lui ont permis d'être classée par le *Lobby Monitor* parmi les cinq groupes de pression les plus actifs et de faire encore une fois partie de la liste des 100 principaux lobbyistes du *Hill Times*.

Plusieurs de nos réussites en 2015 sont liées à l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD). L'association minière finnoise (FinnMin) est par exemple devenue la première association minière à l'extérieur du Canada à adopter l'initiative. Cette adoption découle de l'engagement de l'AMC à offrir librement le programme aux pays qui recherchent des moyens d'améliorer le rendement de leur industrie minière.

Bob Steane, président du conseil d'administration

Une des forces largement reconnues de l'initiative VDMD est l'accent mis sur la progression continue. Les protocoles et les indicateurs du programme évoluent de manière à favoriser les meilleures pratiques possible. C'est pour cette raison qu'en mars 2015, le conseil d'administration de l'AMC a mandaté un groupe de travail multipartite indépendant pour réaliser une analyse externe du protocole de gestion des résidus de l'initiative VDMD et des trois guides de gestion des résidus de l'Association. En novembre, le groupe de travail a soumis au conseil d'administration 29 recommandations visant à renforcer le volet de gestion des résidus de l'initiative VDMD et les trois guides connexes. À l'heure actuelle, les spécialistes de notre Groupe de travail sur les stériles ainsi que l'équipe de direction et les chefs de l'initiative VDMD travaillent à l'intégration de l'ensemble de ces recommandations en misant sur l'apport précieux de la société civile obtenu par l'entremise de notre Groupe consultatif des communautés d'intérêts.

L'AMC et ses membres reconnaissent que les privilèges d'exploitation de l'industrie reposent sur l'amélioration continue de ses pratiques environnementales et de ses liens avec les collectivités autochtones et locales. L'inclusion des Autochtones fait partie des priorités de l'industrie, et celle-ci a réalisé des progrès majeurs à ce chapitre au cours des dernières décennies. Aujourd'hui, plus de 265 accords actifs existent entre les collectivités autochtones et les sociétés minières. En s'appuyant sur ce resserrement des liens, le Comité des affaires autochtones de l'AMC s'est employé tout au long de 2015 à examiner les moyens qui pourraient permettre au secteur d'améliorer les avantages que ces collectivités tirent de l'activité minière. Publiée au début de 2016, la déclaration de principes sur un régime gouvernemental de partage des recettes provenant des ressources est le fruit de ces efforts. La déclaration appuie le partage des recettes, car ce dernier pourrait faire augmenter la participation des peuples, des entreprises et des gouvernements autochtones dans l'industrie minière. Une telle démarche pourrait favoriser la réconciliation à grande échelle en contribuant à l'élimination des inégalités socio-économiques entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

Il existe des moyens formidables d'accroître les retombées positives de l'activité minière pour les peuples autochtones. Un grand nombre d'occasions du genre sont présentes dans le Nord canadien. Toutefois, développer et exploiter des mines en régions éloignées et nordiques n'est pas chose facile. En 2015, l'AMC a mis sur pied le Comité des affaires du Nord, lequel s'emploie à faire connaître les vastes possibilités de développement minéral durable offertes par le Nord, de même que les défis à surmonter pour y stimuler le développement socio-économique. L'année dernière, l'AMC et d'autres partenaires de l'industrie ont publié une étude révolutionnaire, intitulée *Corriger les inégalités*, qui révèle que le manque d'infrastructures dans les régions éloignées et nordiques du Canada double les coûts de construction et d'exploitation des mines de métaux de base et précieux. L'Association collabore activement avec les gouvernements pour diffuser les résultats de l'étude et formuler des recommandations visant à améliorer les infrastructures déficientes du Nord canadien.

Pour assurer sa croissance, l'industrie minière canadienne doit pouvoir accéder aux marchés stratégiques et y offrir ses produits. C'est pourquoi nous faisons valoir au gouvernement l'importance de mettre de l'avant une politique commerciale active. Les récents développements observés sur la scène internationale en matière de commerce extérieur sont de bon augure pour le secteur minier canadien. En 2015, les pays participants ont conclu leurs négociations au sujet du Partenariat transpacifique, et les travaux se poursuivent quant à l'accord économique et commercial entre le Canada et l'Union européenne.

Les bases du commerce se jettent à l'intérieur du pays; c'est pourquoi un système de transport efficace s'avère essentiel pour acheminer les produits vers les marchés et pour tirer profit des accords commerciaux. En 2015, l'AMC a collaboré activement à l'élaboration de certaines politiques importantes relatives au transport ferroviaire et maritime. En ce qui a trait au transport ferroviaire, le gouvernement a entrepris l'examen législatif de la *Loi sur les transports au Canada*. Dans le document qu'elle a soumis au comité de révision, l'AMC a fait valoir que le secteur minier constitue le principal client des transporteurs ferroviaires, et qu'en ce sens, il est essentiel que les problèmes persistants liés au transport sur rail soient réglés. Sur le plan du transport maritime, l'AMC a collaboré étroitement avec Transports Canada relativement à l'évolution des politiques mondiales de l'Organisation maritime internationale (OMI) ayant des répercussions sur les activités à l'intérieur du pays. Le succès récent de nos démarches auprès de l'OMI a permis de faire économiser des millions de dollars à l'industrie minière.

Pierre Gratton, président et chef de la direction

Au-delà de nos frontières, nous avons continué de faire avancer à grands pas la question de la responsabilité sociale internationale dans le secteur minier. L'AMC et ses pairs du Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles ont milité pour l'adoption de règlements régissant la transparence en matière de paiements versés au gouvernement, et leurs efforts ont été couronnés de succès lorsque la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* est entrée en vigueur. Le Canada harmonise ainsi sa réglementation avec la tendance mondiale qui se dessine en matière de transparence, visant à enrayer la corruption dans les pays en voie de développement en dotant les collectivités des données financières dont elles ont besoin pour tenir leurs gouvernements responsables des dépenses des revenus tirés des activités minières. De plus, dans le but d'accroître les capacités et l'expertise des entreprises en matière de responsabilité sociale à l'étranger, l'AMC a conçu un guide pour les aider à surmonter les défis courants liés à la mise en œuvre de mécanismes de règlement des différends à l'échelle des sites. Ce précieux outil de communication communautaire permettra aux entreprises de mieux répondre aux préoccupations des collectivités.

Le leadership canadien sur le plan de la responsabilité sociale des entreprises continue d'être reconnu à l'échelle internationale, notamment grâce à l'initiative VDMD de l'AMC et à la Stratégie de RSE renouvelée du Gouvernement du Canada pour le secteur de l'extraction. Les améliorations apportées à la stratégie ont même attiré l'attention du professeur John Ruggie, ancien représentant spécial du secrétaire général de l'ONU pour la question des droits de la personne et des entreprises. Ce dernier a notamment cité en exemple les conséquences désormais imposées par le Canada en cas de non-participation au processus de Points de contact nationaux, une mesure exemplaire qu'il conviendrait de répandre davantage, selon lui.

Les rangs de l'AMC ont continué à grossir en 2015 et au début de 2016 avec l'arrivée de Goldcorp Inc., de Western Copper and Gold Corporation, de Victoria Gold Corp. et de Kaminak Gold Corporation en tant que membres à part entière. L'AMC a également accueilli plusieurs nouveaux membres associés : Deloitte, Willms & Shier Environmental Lawyers LLP, Convergint Technologies, Miller Thompson Lawyers LLP, PearTree Securities, Quadra et CanNorth. Les membres de l'AMC sont maintenant plus nombreux que jamais, ce qui témoigne de l'importance de tisser des liens avec les décideurs à Ottawa pour faire en sorte que l'industrie minière demeure concurrentielle sur la scène internationale.

Les réalisations de l'AMC en 2015 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes, notamment les membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'équipe de direction de l'initiative VDMD, ainsi que les représentants dévoués de l'industrie, qui offrent leur expertise aux groupes de travail et aux comités de l'AMC. De plus, notre association est fière de compter sur un personnel des plus compétents, composé de gens reconnus pour leur expertise et leur professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences et à leur expérience, ils produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Pour obtenir de plus amples détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier.

CAMECO CORPORATION, MINE CIGAR LAKE, SASKATCHEWAN

Faits saillants 2015

- L'association minière finnoise (FinnMin) devient la première association minière à l'extérieur du Canada à adopter l'initiative VDMD.
- L'AMC met sur pied un groupe de travail indépendant pour passer en revue le volet de gestion des résidus de l'initiative VDMD et formuler des recommandations quant au renforcement des exigences et de l'encadrement.
- L'AMC publie un nouveau cadre pour la gestion de l'eau lié à l'initiative VDMD.
- Des Prix du leadership VDMD sont décernés pour la première fois à des établissements de l'extérieur du Canada.

Louise Grondin, présidente de l'équipe de direction de l'initiative VDMD

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VDMD

Louise Grondin, vice-présidente principale, Environnement et développement durable
Mines Agnico Eagle Limitée

L'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des intervenants clés.

Adoption de l'initiative VDMD en Finlande

En 2015, l'association minière finnoise (FinnMin) est devenue la première association minière à l'extérieur du Canada à adopter l'initiative VDMD. FinnMin a la possibilité d'adapter l'initiative à la réalité unique du secteur minier finlandais ainsi qu'aux attentes de ses communautés d'intérêts. Sept volets de base doivent cependant être intégrés. Ceux-ci comprennent notamment la publication des résultats des établissements, la vérification indépendante de ces résultats et la création d'un groupe consultatif externe des communautés d'intérêts. La mise en œuvre de l'initiative VDMD doit également faire partie des conditions d'adhésion à FinnMin, comme c'est le cas pour l'AMC.

L'adoption de l'initiative par FinnMin découle de l'engagement de l'AMC à offrir librement le programme aux pays qui recherchent des moyens d'améliorer le rendement de leur industrie minière. Depuis quelques années, l'intérêt envers l'initiative grandit à l'échelle internationale. L'AMC a répondu en rencontrant des gouvernements et des associations de plusieurs pays pour leur présenter le programme plus en détail et explorer la possibilité de sa mise en œuvre.

Gestion des résidus miniers

À la suite de la défaillance de la digue à stériles de la mine du mont Polley en 2014, l'AMC a confié à son Groupe de travail sur les stériles la tâche de réaliser un examen interne de son programme de gestion des résidus afin de s'assurer que les exigences et l'encadrement continuent de favoriser l'adoption de pratiques exemplaires.

En mars 2015, l'AMC a fait un pas de plus en mandatant un groupe de travail composé de sept membres représentant des intérêts multiples pour mener une évaluation externe du protocole de gestion des résidus de l'initiative VDMD et des trois guides de gestion des résidus de l'association dans le but d'obtenir des recommandations sur d'éventuelles améliorations. En novembre 2015, ce groupe de travail a soumis son rapport final au conseil d'administration de l'AMC. Le rapport contenait 29 recommandations visant à resserrer les exigences et l'encadrement liés à la gestion des résidus dans le cadre de l'initiative VDMD. Dans la foulée du dépôt du document, le conseil d'administration de l'AMC a demandé à l'équipe de direction et aux chefs de l'initiative VDMD, ainsi qu'au Groupe de travail sur les stériles, de déterminer promptement la meilleure stratégie pour intégrer les recommandations au programme. La mise en œuvre de celles-ci se traduira par de multiples améliorations du protocole de gestion des résidus de l'initiative VDMD. Par exemple, le rapport du groupe de travail recommande l'instauration de vérifications internes au niveau A plutôt que AA, et de vérifications externes au niveau AA plutôt que AAA.

Tout au long de 2016, avec l'aide du Groupe consultatif des communautés d'intérêts, l'AMC et ses membres s'emploieront à mettre en œuvre les recommandations du rapport, lequel est accessible sur le site Web de l'association (*www.mining.ca*).

Rendement dans le cadre de l'initiative VDMD

Le *Rapport d'étape VDMD 2015* révèle une amélioration constante des résultats des entreprises, qui ont maintenu les hauts niveaux de rendement généraux atteints en 2014. Voici quelques faits saillants :

- *Les résultats ont particulièrement augmenté pour le plus récent protocole de l'initiative VDMD, soit celui de la gestion de la conservation de la biodiversité. En 2014, 67 % des établissements ont obtenu une cote de niveau A ou plus élevée en matière de rapports sur la conservation de la biodiversité, comparativement à 55 % en 2013.*

- *Pour la première fois, plus de 90 % des établissements ont obtenu une cote minimale de niveau A pour le protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités, la majorité d'entre eux ayant atteint une cote de niveau AAA.*

- *En général, des progrès ont été faits au chapitre du protocole de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES. En 2014, une proportion de 75 % des installations a rapporté une cote de niveau A ou supérieure pour l'implantation d'un système complet de gestion de l'énergie et des émissions de GES, une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente pour cet indicateur.*

Groupe consultatif des communautés d'intérêts

En 2015, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI) a organisé deux rencontres pour discuter de différents dossiers concernant l'industrie minière. En mars, à l'occasion de la rencontre de Toronto, une délégation finlandaise du Network for Sustainable Mining s'est jointe au groupe. Le GCCI de l'AMC a servi d'inspiration dans la création de l'organisme finlandais, lequel a été fondé en 2014 pour encourager la coopération et le dialogue entre l'industrie minière du pays et ses parties prenantes.

La rencontre a donné lieu à une discussion approfondie sur la défaillance de la digue à stériles de la mine du mont Polley et sur la stratégie de gestion des résidus de l'AMC. La société Imperial Metals a profité de l'occasion pour faire le point sur l'incident et sur les efforts de réhabilitation du terrain à ce jour.

Un panel d'experts a par ailleurs mis en contexte la gestion des résidus, tandis qu'une discussion de groupe a porté sur l'information qu'il est nécessaire de transmettre aux collectivités pour que celles-ci puissent avoir confiance en la gestion et la réglementation des parcs à résidus miniers.

La deuxième réunion s'est tenue en octobre à Saskatoon. L'évènement de trois jours a permis aux participants de visiter la mine de la rivière MacArthur et l'usine de concentration du lac Key, de la société Cameco. Ils ont également eu l'occasion de discuter avec les communautés d'intérêts locales pour mieux connaître les principaux enjeux sociaux et environnementaux qui les touchent. La rencontre portait principalement sur l'examen post-vérification pour les sociétés Taseko et Mines Agnico Eagle, lesquelles ont présenté leurs résultats de 2014.

Elle a aussi été le théâtre de discussions préliminaires sur les changements climatiques. Les participants ont suggéré plusieurs solutions pratiques de lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale et des représentants de l'industrie ont présenté leur point de vue sur la transition vers un avenir à faible empreinte carbone. Le groupe consultatif continuera d'explorer le sujet en 2016.

Cadre pour la gestion de l'eau – Initiative VDMD

En 2015, le conseil d'administration de l'AMC a intégré à l'initiative VDMD un cadre pour la gestion de l'eau qui comprend 13 engagements allant au-delà de la simple conformité aux lois. En adoptant ce cadre, les membres de l'AMC veilleront à mettre en place des politiques et pratiques responsables pour relever et gérer les risques et possibilités liés à l'eau afin que les décisions concernant l'utilisation et l'évacuation d'eau tiennent compte des besoins des autres utilisateurs et de l'écosystème. Ils s'engageront auprès de leurs communautés d'intérêts pour mieux comprendre leurs besoins et leur utilisation de l'eau et pour gérer les conséquences possibles de leurs activités sur les ressources en eau. Le cadre comprend également des engagements portant sur la gestion transparente et responsable de l'eau, notamment au moyen de la publication de rapports sur le rendement des sociétés à ce chapitre.

Relations externes et reconnaissance dans le cadre de l'initiative VDMD

Les sociétés Vale, Dominion Diamond Corporation et Diavik Diamond Mines Inc. ont été honorées dans le cadre des prix d'excellence VDMD 2015 pour leurs projets novateurs qui haussent la barre en matière de responsabilité sociétale dans le secteur minier canadien.

Dominion Diamond Corporation et Diavik Diamond Mines Inc. ont reçu ensemble le prix VDMD en excellence environnementale pour le programme régional conjoint visant l'ADN du grizzli dans les Territoires du Nord-Ouest. Les établissements de Vale au Manitoba ont reçu le prix VDMD en engagement communautaire 2015 pour leur participation au groupe de travail sur la diversification économique de Thompson.

En 2015, des Prix du leadership VDMD ont été décernés à huit établissements miniers exploités par Mines Agnico Eagle Limitée, First Quantum Minerals Ltd, IAMGOLD Corporation et Ressources Teck Limitée. Des prix ont également été remis pour la première fois à des installations minières à l'extérieur du Canada. Il s'agit de la mine Kittila d'Agnico Eagle en Finlande, de la mine Çayeli de First Quantum Minerals en Turquie, de la mine d'or Essakane d'IAMGOLD au Burkina Faso et de la mine d'or Rosebel, également d'IAMGOLD, au Suriname.

La participation à l'initiative VDMD est obligatoire pour tous les établissements des membres de l'AMC en territoire canadien seulement, mais ces entreprises ont volontairement adopté le programme pour leurs établissements à l'étranger.

L'AMC continue de recevoir des demandes d'information de l'étranger au sujet de l'initiative, entre autres de gouvernements et d'associations du Groenland, de la Norvège, de la Suède et du Chili. En décembre 2015, l'AMC a notamment été informée par la Chambre des mines du Botswana que le conseil d'administration de celle-ci avait voté pour l'adoption du programme VDMD.

L'AMC collabore actuellement avec la Chambre des mines dans le but de conclure une entente. Elle a également eu l'occasion de présenter l'initiative dans le cadre d'un cours de gestion supérieure donné par l'Université McGill à Lima, au Pérou, et du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable à Genève.

Ateliers de formation de l'initiative VDMD

En 2015, l'AMC a continué d'offrir à ses membres de la formation sur l'initiative VDMD, dont un atelier avec le personnel de la mine New Afton de New Gold, à Kamloops, en Colombie-Britannique, ainsi qu'avec deux équipes de Shell Canada, soit celle du siège social de Calgary et celle de l'établissement de Fort McMurray, en Alberta. L'AMC a également contribué à l'organisation de deux séances de formation destinées aux membres de l'Association minière du Québec, à Montréal et à Val-d'Or. Les deux associations continueront de collaborer à la mise sur pied de programmes de formation pour les mines québécoises.

L'AMC a aussi offert de la formation à Debswana (une coentreprise de De Beers et du gouvernement de la République du Botswana) au sujet de l'initiative VDMD. L'entreprise, qui adhère au programme depuis quelques années, a sollicité l'AMC pour la formation de fournisseurs de services de vérification en 2016.

Plans pour 2016

- *Mettre en œuvre les 29 recommandations du groupe de travail indépendant sur la gestion des résidus dans le cadre de l'initiative VDMD, grâce aux efforts combinés de différents comités. Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts accompagnera et conseillera l'AMC dans ce processus.*

- *Achever l'examen des protocoles de santé et sécurité et de planification de la gestion de crises de l'initiative VDMD.*

- *S'efforcer de poursuivre l'intégration des considérations liées à la gestion de l'eau à l'initiative VDMD.*

- *Continuer de répondre à l'intérêt national et international grandissant envers l'initiative VDMD.*

- *Soutenir les sociétés membres dans la mise en œuvre de l'initiative VDMD en offrant des ateliers de formation.*

SYNCRUDE CANADA, INSTALLATION DE SABLES BITUMINEUX, ALBERTA

Faits saillants 2015

- Le travail du Comité est principalement axé sur la mise en œuvre de la réforme réglementaire majeure entreprise en 2012 par le gouvernement fédéral ainsi que sur la révision du *Règlement sur les effluents des mines de métaux*.

- Des groupes de travail spécialisés et hautement efficaces formés de membres experts de l'AMC se penchent sur certains enjeux persistants liés à la *Loi sur les pêches*, à la *Loi sur les espèces en péril* et à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

- L'AMC recommande au nouveau gouvernement libéral de rétablir certains forums efficaces composés d'intervenants multiples, notamment le Comité consultatif sur les espèces en péril et le Comité consultatif de la réglementation de la LCEE.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Marc Butler, directeur, Affaires réglementaires, Sudbury Integrated Nickel Operations, Glencore Canada

Le Comité de l'environnement examine les questions environnementales d'ordre général et les lois qui touchent l'industrie.

Le Comité de l'environnement et le Comité scientifique de l'AMC se sont rencontrés à Ottawa en février et en octobre 2015. Le nombre de rencontres a été réduit en raison de contraintes budgétaires et de l'élection fédérale. Les réunions du Comité ont été enrichies de webinaires informatifs et des travaux de groupes de travail.

Le travail du Comité en 2015 est demeuré principalement axé sur la mise en œuvre des changements importants apportés aux lois fédérales à partir de 2012 ainsi que sur la révision du *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM). Le rapport du Comité scientifique comprend une description des travaux réalisés pour la révision du REMM. Le Comité a élargi la portée de ses travaux sur la *Loi sur les espèces en péril* et s'est également penché sur la pollution atmosphérique, les changements climatiques et les premières évaluations provisoires des métaux dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques.

Loi sur les espèces en péril

Vers la fin de 2014, l'AMC a mis sur pied un groupe de travail sur la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Au cours de l'année 2015, le groupe a tenu plusieurs téléconférences dans le but d'établir des priorités quant aux efforts de l'AMC liés aux espèces en péril. Le groupe de travail s'emploie à passer en revue les programmes de rétablissement proposés par Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre d'un processus de consultation publique et à y répondre.

En mai, les groupes de travail de l'AMC sur la LEP et la LCEE se sont réunis avec le Service canadien de la faune, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et le Bureau de gestion des grands projets pour discuter des interactions entre la *Loi sur les espèces en péril* et la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE 2012). Bien que les discussions n'aient pas permis de trouver de solutions claires aux problèmes rencontrés par les projets miniers durant les évaluations prescrites par la LCEE, des façons de pallier certains manques de données sur les espèces sauvages ont été suggérées.

L'AMC a par la suite pris contact avec NatureServe Canada pour mieux comprendre comment les entreprises peuvent ajouter des données sur la faune et la flore générées au moyen d'études préliminaires et d'évaluations environnementales à la base de données de l'organisation. L'AMC souhaitait aussi en savoir davantage sur la façon dont cette base de données peut l'aider à comprendre l'état des données relatives aux espèces protégées par la LEP et pertinentes pour l'industrie minière. L'AMC compte embaucher en 2016 un stagiaire étudiant qui travaillera avec NatureServe Canada, son réseau de centres de données sur la conservation et les membres de l'Association minière du Canada dans le but d'évaluer l'état des données relatives à 33 espèces prioritaires.

Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

À partir de la fin de 2014, les premières conditions préliminaires pour les projets miniers ayant complété leurs évaluations conformément à la LCEE 2012 ont été publiées pour commentaires. Le groupe de travail sur la LCEE s'est penché sur l'ensemble de ces conditions avant de formuler ses commentaires, lesquels ont été suivis de rencontres avec le personnel de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Ce dialogue a permis de parfaire la formulation des conditions, mais le processus a mis en lumière certains problèmes structurels présents dans la LCEE 2012. Comme des ajustements ultérieurs sont impossibles et que les mines ne sont pas intégralement sous autorité fédérale, la formulation des conditions applicables à l'ensemble du cycle de vie d'une mine à un stade précoce du processus de planification pose particulièrement problème. En effet, c'est par exemple la province qui délivre le permis d'exploitation, gère la qualité de l'air et approuve les plans de remise en état des sites. Des conditions relevant du gouvernement fédéral, rédigées avant même la construction d'une mine, peuvent finir par diverger des exigences provinciales, lesquelles sont susceptibles d'évoluer en fonction des avancées scientifiques, des nouvelles technologies et des changements de politiques.

Les effets d'une autre nouveauté de la LCEE 2012, soit les dispositions relatives à la substitution et à l'équivalence, demeurent à déterminer. Seule la Colombie-Britannique a recouru, dans le cadre de quelques projets, aux dispositions relatives à la substitution, et les évaluations ne sont pas encore terminées.

Le nouveau gouvernement fédéral s'est engagé à réviser les processus d'évaluations environnementales fédéraux, de même que la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection de la navigation*. En vue de cet exercice de révision législative, l'AMC a entrepris de contacter d'autres groupes intéressés par les évaluations environnementales, comme les organisations autochtones, les groupes environnementaux et diverses associations de l'industrie. L'AMC continue également de soutenir activement le rétablissement du Comité consultatif sur les espèces en péril et du Comité consultatif de la réglementation de la LCEE, lesquels rassemblaient de multiples intervenants.

Loi sur les pêches

Le groupe de travail de l'AMC sur la *Loi sur les pêches* a rencontré des responsables de Pêches et Océans Canada en janvier pour évaluer les progrès quant à l'élaboration de directives. En septembre, l'AMC a organisé un webinaire visant à présenter l'expérience de certains membres quant au processus d'autorisation lié à la *Loi sur les pêches*.

Au moment d'écrire ces lignes, la portée et l'échéancier d'une éventuelle révision de la *Loi sur les pêches* demeuraient à déterminer. Dans ses démarches de sensibilisation, l'AMC continue de signaler les problèmes de transition persistants rencontrés par certains membres depuis la modification de la loi en 2012, et de souligner l'importance de prévoir des ressources suffisantes et de planifier correctement la transition lors de changements futurs.

Pollution atmosphérique

Des discussions avec Environnement Canada au sujet des ententes sur la performance environnementale en lien avec la réglementation sur la pollution atmosphérique pour les usines de bouletage de métaux communs et de minerai de fer se sont conclues au début de 2015, mais aucun accord n'a encore été signé. Le retard dans la conclusion des ententes a obligé certains membres à demander un délai supplémentaire conformément à l'avis de planification de la prévention de la pollution de 2006, que les ententes visent à compléter.

L'AMC suit les travaux sur la qualité de l'air du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). Avec d'autres associations, elle partage un représentant qui fait partie d'un groupe consultatif d'experts du CCME qui se consacre à l'élaboration de normes canadiennes de qualité de l'air ambiant. En 2015, le CCME a concentré ses efforts sur le SO_2.

Mines Agnico Eagle ltée, mine Meadowbank, Nunavut

Plan de gestion des produits chimiques

L'AMC a continué de surveiller de près le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). La deuxième phase du PGPC comprend l'évaluation du cobalt, du sélénium, du bore et de leurs composés. Le rapport provisoire d'évaluation préalable pour le cobalt et ses composés a été publié vers la fin de 2014, et celui pour le sélénium et ses composés l'a été en juillet 2015. L'AMC a coordonné l'examen de ces rapports avec les membres intéressés, le Cobalt Development Institute et le North American Metals Council Selenium Working Group. Elle a ensuite formulé des commentaires officiels et rencontré des responsables pour en discuter en détail.

L'AMC a participé à un processus de consultation des parties prenantes au sujet de la troisième phase du PGPC, laquelle débutera en 2016. Cette phase comprendra l'évaluation des mélanges à composition variable, comme les scories et les crasses produites par les fonderies et les affineries, de même que de nombreux métaux et éléments non métalliques. L'AMC discute avec des représentants officiels de la meilleure stratégie de diffusion de l'information nécessaire aux évaluations pertinentes pour notre secteur et d'accès aux données générées par le secteur mondial des métaux, notamment par l'entremise du programme européen REACH.

Autres activités

Au cours de l'année, le Comité s'est par ailleurs penché sur les changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, sur les dispositions fédérales relatives au signalement des déversements et le *Règlement sur les urgences environnementales*, sur les recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement et sur les négociations d'un traité mondial sur le mercure (la Convention de Minamata). Il a également organisé un webinaire sur les modifications du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) du Canada en fonction du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH).

Pour donner plus de poids à ses efforts, l'AMC adhère à plusieurs groupes officiels et officieux de l'industrie. Lyle Safronetz (Vale) a représenté l'AMC au sein du Comité des questions actuelles du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Justyna Laurie-Lean (AMC) a représenté notre organisme au sein de l'Industry Coordinating Group for CEPA, de l'Environmental Health Industry Coordinating Group, du comité directeur de l'industrie sur le changement climatique et la qualité de l'air, du North American Metals Council et du groupe de travail sur la gestion des produits chimiques du Conseil international des mines et métaux. Mme Laurie-Lean représente également l'industrie minière au sein du groupe de travail à intervenants multiples de l'Inventaire national des rejets de polluants.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les projets environnementaux de l'AMC et sur la réduction des émissions de ses sociétés membres, consultez le *Rapport d'étape VDMD*, accessible sur le site Internet de l'association (*www.mining.ca/fr/vers-le-développement-minier-durable*).

Faits saillants 2015

- Élaboration d'une déclaration de principes appuyant la position adoptée par le gouvernement sur le partage des recettes avec les communautés autochtones.
- Poursuite du partenariat avec l'Institut Macdonald-Laurier pour son projet de recherche : *Aboriginal People and the Natural Resource Economy in Canada* (les Autochtones et l'industrie canadienne des ressources naturelles).
- Participation à plusieurs forums portant sur le développement des entreprises autochtones afin que les Autochtones prennent davantage part aux activités du secteur minier et profitent des occasions que ces activités représentent.

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Président : Sean Willy, directeur, Responsabilité sociale d'entreprise, Cameco Corporation

Le Comité des affaires autochtones a pour mandat de relever et d'évaluer des renseignements en vue de fournir des conseils éclairés au conseil d'administration de l'AMC dans le but d'établir et de renforcer les relations entre les Autochtones et l'industrie minière au Canada.

En novembre 2015, le conseil d'administration de l'Association minière du Canada (AMC) a approuvé une déclaration de principes plaidant en faveur de l'adoption d'une approche nationale ouverte, transparente et fondée sur des principes envers le partage des recettes provenant des ressources entre la Couronne et les communautés autochtones qui sont directement concernées par un projet portant sur les ressources naturelles. L'AMC et ses membres sont convaincus qu'un régime gouvernemental de partage des recettes provenant des ressources peut offrir aux communautés, entreprises et gouvernements autochtones des chances accrues de participer à l'exploration minérale et à l'industrie minière. Une telle démarche pourrait également réduire considérablement les inégalités socioéconomiques existant entre les Canadiens autochtones et non autochtones. De plus, ayant le mérite d'accroître et d'établir précisément les bénéfices des Autochtones, cette démarche devrait accroître la certitude en ce qui a trait à l'accès commercial aux terres et au développement des ressources. Par régime gouvernemental de partage des recettes provenant des ressources, il faut entendre le partage avec les communautés autochtones des redevances sur les ressources versées par l'industrie aux gouvernements, et non pas l'imposition d'une taxe ou d'une redevance supplémentaire à l'industrie minière.

Le Comité des affaires autochtones a tenu trois rencontres au cours de l'année. Des invités importants y ont participé, notamment des fonctionnaires et des intervenants.

Ce comité et l'AMC ont poursuivi leur collaboration avec l'Institut Macdonald-Laurier dans le cadre du projet de recherche pluriannuel intitulé *Aboriginal People and the Natural Resource Economy in Canada* (les Autochtones et l'industrie canadienne des ressources naturelles). Grâce à ce projet de grande ampleur, l'Institut Macdonald-Laurier fait désormais autorité dans le domaine de l'association des Autochtones aux projets d'exploitation des ressources naturelles. En 2015, il a publié plus de 30 articles ayant des liens étroits avec les centres d'intérêt de l'AMC. Par exemple, l'Institut a étudié l'importance que revêt la participation des Autochtones à l'intendance environnementale des projets portant sur les ressources naturelles, et notamment, durant les processus d'attribution des permis, pour la surveillance environnementale et pour les activités visant à atténuer les incidences sur l'environnement.

Activités de défense des intérêts

Les activités de défense des intérêts de l'AMC dans le domaine des affaires autochtones se sont en grande partie concentrées sur l'obligation de la Couronne de consulter et, au besoin, d'accommoder les peuples autochtones. Des problèmes ont été soulevés quant à l'ambiguïté et à l'imprévisibilité des politiques et des lignes directrices relatives au processus de consultation suivi par le gouvernement, aux incohérences entre la théorie et la pratique en matière de consultation, ainsi qu'à la coordination entre les échelons provinciaux ou territoriaux et les échelons fédéraux.

Étant donné que l'industrie minière est, proportionnellement, le secteur privé employant le plus grand nombre d'Autochtones au Canada, l'AMC a plaidé en faveur d'une hausse de l'aide gouvernementale destinée aux projets de formation de la main-d'œuvre autochtone, comme la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones et les autres programmes. Une hausse considérable du taux d'emploi des Autochtones demeure fort probable, mais il est fondamental d'investir dans la formation et l'amélioration des compétences professionnelles.

En 2015, l'AMC et ses membres ont préconisé la mise sur pied de consultations exhaustives et pertinentes auprès des groupes autochtones sur la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* en vertu de laquelle ils seront tenus de déclarer les redevances qu'ils reçoivent des entreprises minières et pétrolières.

Activités de sensibilisation

Au cours de l'année 2015, l'AMC a pris part à des activités de sensibilisation visant à favoriser la participation des Autochtones aux activités du secteur minier, et notamment au programme relatif aux Autochtones de la Convention de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) et à la table ronde sur les mines vertes et les entreprises autochtones organisée en mars dernier par Ressources naturelles Canada et par Affaires autochtones et du Nord Canada.

En novembre, l'AMC a fait partie des principaux commanditaires de la conférence annuelle tenue par la Canadian Aboriginal Minerals Association et pris une part active à cette conférence. Pierre Gratton a ouvert la conférence par un discours mettant l'accent sur la nécessité d'accroître la collaboration entre les communautés autochtones, les entreprises et les gouvernements qui participeront aux projets miniers à venir.

SUNCOR, FORT MCMURRAY, ALBERTA

Faits saillants 2015

→ Stratégie de relations avec le gouvernement et d'affaires publiques efficace, pensée en fonction de l'année électorale. Maintient des pressions et des démarches visant à faire connaître les défis et les possibilités de l'industrie minière canadienne, la vaste contribution de cette dernière à l'économie du pays et les priorités en matière de politiques nécessaires pour assurer la croissance durable du secteur.

→ Succès de la Journée minière sur la colline, une activité de lobbyisme à laquelle ont participé de nombreux hauts fonctionnaires issus de multiples ministères fédéraux en lien avec l'industrie minière.

→ Nouvelle campagne publicitaire axée sur trois thèmes : le rôle des minéraux et des métaux dans la création de produits contemporains, les carrières dans le secteur minier, et l'engagement des sociétés minières en matière d'environnement et de remise en état des sites.

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Tom Ormsby, chef, Affaires externes et corporatives, De Beers Canada

Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les affaires publiques et la programmation des communications.

Élection fédérale

Le Comité des relations publiques a participé activement à l'élaboration de la stratégie de l'AMC quant aux relations avec le gouvernement durant l'année 2015. L'accent a rapidement été mis sur les activités et les priorités avant, pendant et après la campagne électorale. Des plans ont été mis au point un an avant l'élection, au cas où une élection hâtive aurait lieu. Comme les sondages laissaient présager une lutte à trois, différents plans axés sur chacun des grands partis ont été élaborés afin que les besoins de l'industrie soient pris en compte dans toutes les plateformes. Après la victoire libérale, l'AMC a concentré ses efforts sur l'établissement de relations avec le nouveau gouvernement afin de veiller à faire reconnaître et comprendre l'importance de l'industrie minière canadienne.

Dans les mois qui ont suivi l'élection, l'AMC a travaillé de concert avec le Comité des relations publiques pour cibler les engagements politiques exprimés dans le discours du Trône et d'intérêt pour le secteur minier. Ces engagements portaient notamment sur les changements climatiques, l'innovation et les technologies vertes ainsi que sur les efforts de réconciliation avec les peuples autochtones du Canada. L'AMC et ses membres discutent actuellement avec le nouveau gouvernement des progrès réalisés par le secteur minier canadien dans ces domaines. Par exemple :

→ *Efforts des membres de l'AMC pour protéger l'environnement, améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.*

→ *Investissements de l'industrie en innovation visant à développer et à mettre en œuvre des technologies écoénergétiques et à faibles émissions.*

→ *Efforts pour accroître la participation des peuples autochtones dans le secteur minier au moyen de consultations, de création d'emplois, d'occasions d'affaires, de même que d'ententes et de partenariats avec les collectivités autochtones.*

Le gouvernement libéral s'est également engagé à revoir le processus d'évaluation environnementale lié aux projets portant sur les ressources naturelles. À ce sujet, l'AMC et ses membres ont exprimé leur soutien envers cette révision et demandent au gouvernement d'adopter une approche d'élaboration de politiques à intervenants multiples afin que les consultations soient aussi larges et pertinentes que possible.

Intervention auprès du gouvernement fédéral

En 2015, le Comité des relations publiques, le conseil d'administration et des membres de l'AMC ont participé activement à la promotion des intérêts de l'industrie, principalement en ce qui a trait au contexte réglementaire et économique.

Durant l'année, le prix des produits de base a continué de reculer en raison du ralentissement de la croissance économique mondiale. En conséquence, les entreprises ont mis l'accent sur le contrôle des coûts. Tout au long de l'année, l'AMC a rappelé aux décideurs l'importance de ne pas balayer du revers de la main la contribution économique actuelle et future de l'industrie simplement parce que le prix des produits de base était actuellement bas. Compte tenu de la nature cyclique du marché minier, l'AMC a vivement suggéré au gouvernement de profiter de la période creuse pour placer le Canada en position de force en prévision de la reprise, et de s'employer à maintenir la compétitivité du pays ainsi que son leadership à l'échelle mondiale dans le domaine des mines. Dans cette visée, l'Association a mis l'accent sur les mesures suivantes :

→ *Adopter un cadre réglementaire efficace visant à encourager le développement minier durable.*

→ *Instaurer un régime fiscal et des incitatifs fiscaux stratégiques qui favoriseraient la croissance de projets onéreux et aideraient l'industrie à parer aux difficultés économiques actuelles.*

→ *Construire les infrastructures requises (routes, ports et installations de production énergétique) dans les régions éloignées et nordiques pour qu'il soit possible d'aménager et d'exploiter de nouvelles mines.*

→ *Favoriser le libre échange et l'ouverture de l'industrie à de nouveaux marchés et aux marchés émergents.*

→ *Obtenir le soutien gouvernemental afin d'augmenter les retombées de l'industrie minière canadienne à l'étranger et d'encourager la responsabilité sociale des entreprises, tant au pays qu'à l'étranger.*

→ *Mettre en place un système de transport efficace, résoudre les problèmes liés au service ferroviaire et relever les défis associés à la mise en œuvre de politiques internationales de transport maritime au pays.*

→ *Accroître la participation des Autochtones dans le secteur minier en conduisant des consultations efficaces et constructives, en alimentant les échanges et en offrant des retombées à la fois économiques et sociales telles que des emplois directs et indirects, des programmes d'éducation et de formation professionnelle, du développement des affaires et des investissements dans la communauté.*

L'AMC a fait parler d'elle en tant que groupe d'intérêts influent par plusieurs médias axés sur la politique. Le président et chef de la direction de l'AMC, Pierre Gratton, a même fait de nouveau partie de la liste des 100 principaux lobbyistes du journal *Hill Times*. Le *Lobby Monitor* a également classé l'AMC parmi les cinq groupes de pression les plus actifs en 2015. Malgré la campagne électorale prolongée, le relevé des activités de lobbyisme de l'Association révèle que celle-ci n'a pas chômé durant l'année, prenant part à plus de 100 rencontres avec des hauts fonctionnaires ainsi que des parlementaires et leur équipe.

Événements de l'AMC

Journée minière sur la colline et réception annuelle

La Journée minière sur la colline, un événement annuel de l'AMC dont la plus récente édition a eu lieu le 17 novembre 2015, s'est une fois de plus avérée un succès. L'activité de lobbyisme visait principalement les fonctionnaires fédéraux, car, si peu de temps après l'élection, les parlementaires n'étaient pas encore en mesure d'y participer. Une quarantaine de délégués de l'AMC provenant des quatre coins du pays ont pris part à 25 rencontres un peu partout dans la région de la capitale nationale. Malgré la portée réduite de l'événement, la journée s'est avérée productive, mettant à contribution des hauts fonctionnaires issus de multiples ministères en lien avec l'industrie minière.

L'activité avait pour thème : « l'industrie minière canadienne – affaiblie, mais jamais vaincue », en référence à la nature cyclique du marché minier. Le thème a permis d'illustrer la contribution majeure de l'industrie à l'économie canadienne, ainsi que son rôle de fournisseur de métaux et de minéraux indispensables à la fabrication des produits et des infrastructures dont les Canadiens dépendent et au développement des technologies qui aideront le Canada à prendre le virage de la décarbonisation. Tout au long de la journée, les délégués et les fonctionnaires ont discuté des mesures cruciales qui pourraient être prises dès maintenant afin de maintenir la position de tête du Canada dans le secteur des mines, de profiter des occasions de croissance et d'attirer des investissements étrangers, dont la mobilité est très élevée.

La Journée minière s'est terminée au Fairmont Château Laurier avec la réception annuelle de l'AMC, à laquelle les représentants de l'industrie, les parties prenantes, les élus et les fonctionnaires ont participé en grand nombre. Même s'il n'a pu être présent, l'honorable Jim Carr, ministre des Ressources naturelles, a transmis ses félicitations au terme de cette Journée minière sur la colline et souligné la place importante qu'occupe le secteur minier dans le mandat du gouvernement.

Semaine minière nationale

À l'occasion de la 19e édition de la Semaine minière nationale, en mai 2015, l'AMC et Ressources naturelles Canada ont organisé la deuxième conférence annuelle sur les perspectives minérales, où de hauts fonctionnaires et des représentants de l'industrie ont discuté des principales politiques relatives à l'innovation, à la participation des Autochtones, à la responsabilité sociale des entreprises à l'échelle internationale et au secteur de l'approvisionnement minier. Après la conférence, l'AMC était l'hôte d'une réception marquée par une allocution de la députée Kelly Block, ancienne secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles.

Conférences

Le Comité des relations publiques a relevé les événements où l'AMC pourrait être représentée et a aidé celle-ci à voir aux questions touchant la participation, la promotion et, parfois, les commandites. Tout au long de l'année, l'AMC a participé à plusieurs conférences importantes sur les mines partout au Canada, notamment le congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), la conférence de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), le symposium minier du Nunavut, la conférence sur l'exploration minérale de l'Association for Mineral Exploration British Columbia et la conférence des ministres de l'Énergie et des Mines. À l'invitation du gouvernement du Canada, le président et chef de la direction de l'AMC, Pierre Gratton, a livré une présentation lors de la conférence Indaba en Afrique du Sud pour faire la promotion du leadership minier canadien et de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) de l'AMC.

M. Gratton a été le conférencier principal lors de multiples événements tout au long de l'année, à l'occasion desquels il a fait l'apologie de la vaste contribution économique et sociale de l'industrie minière au Canada, où celle-ci travaille de concert avec le gouvernement pour maintenir et accroître la compétitivité et le leadership du pays dans le secteur des mines, et pour discuter des possibilités et des enjeux liés à ce dernier. Liste des rassemblements où il s'est exprimé :

- *Club économique du Canada, Toronto, mai 2015*
- *Chambre de commerce de Yellowknife, événement organisé par la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, septembre 2015*
- *Chambre de commerce de Vancouver, septembre 2015*
- *Forum géoscientifique du Yukon, novembre 2015*
- *Congrès annuel de la Canadian Aboriginal Minerals Association, Vancouver, novembre 2015*

Campagne publicitaire sur l'industrie minière canadienne

En septembre 2015, dans la dernière ligne droite de la campagne électorale, l'AMC a lancé sa plus récente campagne publicitaire dans des endroits achalandés de la région de la capitale nationale et dans les médias nationaux. Les publicités abordaient trois grands thèmes : le rôle fondamental des minéraux et des métaux dans la création de produits contemporains et de technologies vertes, les possibilités de carrière dans le secteur minier, lequel génère un grand nombre d'emplois directs et indirects, et l'engagement des sociétés minières en matière d'environnement et de remise en état des sites. La campagne a atteint une exposition supérieure à 14 000 000 de contacts et généré environ 140 000 visites du site Web de l'AMC.

Sondage annuel sur la position des Canadiens envers le secteur minier

Afin de déterminer la façon dont la population canadienne perçoit le secteur minier, l'AMC a mené en 2015 son quatrième sondage d'opinion annuel. De concert avec le Comité des relations publiques, l'AMC a actualisé ses questions et a utilisé les résultats pour orienter ses activités et priorités pour l'année à venir. Les résultats démontrent à nouveau que l'opinion publique est largement favorable à l'industrie, à ses importantes contributions à la vie économique et sociale du Canada et à son rôle de fournisseur de composantes de base des produits de consommation utiles et modernes. Voici quelques faits saillants :

- *Une proportion de 76 % des répondants a déclaré être largement favorable aux entreprises minières appartenant à des intérêts canadiens.*
- *La majorité des répondants fait des associations très positives quant à la contribution du secteur minier :*
  - *Produits dont nous avons besoin (80 %)*
  - *Rôle positif dans l'économie canadienne (89 %)*
  - *Création de bons emplois (75 %)*
- *Les trois quarts (75 %) des répondants croient que les sociétés minières déploient des efforts sincères pour limiter les répercussions environnementales de leurs activités.*
- *Une proportion de 70 % des répondants est d'avis que les collectivités autochtones profitent davantage des projets miniers aujourd'hui que par le passé.*

Les résultats démontrent que les Canadiens souhaitent que l'industrie soit saine et en croissance, mais qu'elle adopte également des pratiques exemplaires sur le plan de la protection de l'environnement et de l'interaction avec les collectivités, et qu'elle soit soumise à un système de réglementation robuste.

Communication de soutien à l'égard de l'initiative VDMD

Ces dernières années, le Comité des relations publiques a fourni un soutien accru à l'AMC pour améliorer ses activités de communication et de promotion en lien avec l'initiative VDMD. Le Comité a contribué à mettre sur pied les prix d'excellence VDMD en 2014 afin d'honorer les projets novateurs qui haussent la barre en matière d'environnement et de collaboration avec les collectivités.

En 2015, des efforts de communication ont été déployés pour faire la promotion des finalistes et des lauréats de la deuxième édition des prix annuels. Lors du gala de l'ICM en mai 2015, Vale a reçu le prix VDMD en engagement communautaire pour sa contribution au groupe de travail sur la diversification économique de Thompson, lequel s'emploie à stimuler le développement et la diversification économiques à Thompson, au Manitoba. Dominion Diamond Ekati Corporation et Diavik Diamond Mines Inc. ont reçu ensemble le prix VDMD en excellence environnementale pour leur programme régional conjoint sur l'ADN du grizzli visant à étudier les variations des populations d'ours dans les Territoires du Nord-Ouest. À l'automne 2015, l'AMC a également fait la promotion des lauréats des Prix du leadership VDMD, lesquels sont décernés aux établissements qui obtiennent les meilleurs rendements dans le cadre de l'initiative. Huit établissements miniers ont reçu cet honneur prestigieux en 2015, dont quatre de l'extérieur du Canada, ce qui constituait une première. Pour connaître la liste des gagnants, veuillez consulter le Rapport de la présidente de l'équipe de direction de l'initiative VDMD, à la page 10.

Tout au long de l'année, les membres du Comité des relations publiques ont fourni un apport précieux à d'autres activités en lien avec l'initiative VDMD. De concert avec les chefs du programme, le Comité des relations publiques a passé en revue et mis à jour le protocole de planification de la gestion de crises de l'initiative VDMD ainsi que le *Guide de planification de la gestion de crises* pour s'assurer que ceux-ci continuent de promouvoir des pratiques exemplaires. Le Comité a aussi fourni un apport crucial quant aux activités de communication entourant la mise sur pied, par l'AMC, d'un groupe de travail indépendant chargé de revoir les exigences et l'encadrement de l'Association relativement à la gestion des résidus dans le cadre de l'initiative VDMD.

Présence dans les médias et les médias sociaux

L'AMC poursuit son engagement réactif et proactif envers les médias sur des questions et des nouvelles en lien avec l'industrie minière. En 2015, l'AMC a été citée dans environ 200 articles ou reportages par des médias de partout au pays. D'ailleurs, les médias (nationaux et régionaux, politiques et commerciaux) sollicitent régulièrement l'avis de l'AMC sur un grand nombre de sujets. La présence de l'AMC sur Twitter (@**theminingstory**) continue de prendre de l'importance. L'Association comptait en effet près de 6 000 abonnés à la fin de l'année. Le contenu des tweets comprend de courts faits sur le secteur minier canadien et des liens vers les nouvelles de l'AMC et des sociétés membres. Pierre Gratton, président et chef de la direction de l'AMC, possède aussi un compte Twitter (@**GrattonPierre**).

Publications

Durant l'année, l'AMC a publié des bulletins d'information saisonniers pour présenter les derniers développements dans l'industrie et les nouvelles positives touchant l'Association et ses membres. Ces bulletins sont envoyés aux décideurs à Ottawa en format imprimé de haute qualité et aux intervenants de l'industrie à l'échelle du pays en format électronique.

En 2015, l'AMC a produit deux nouvelles publications. En mai, elle a publié une étude sur la fiscalité dans les régions nordiques intitulée *Corriger les inégalités*, laquelle révèle que les coûts liés à l'exploration, à la construction et à l'exploitation de nouvelles mines étaient substantiellement plus élevés dans les régions éloignées et nordiques du Canada qu'ailleurs en raison du manque criant d'infrastructures. Les conclusions de l'étude ont retenu l'attention des intervenants gouvernementaux, en plus de faire l'objet d'une couverture médiatique appréciable.

En novembre, l'AMC a publié un nouveau guide sur les mécanismes de règlement des différends à l'échelle des sites, lequel a été élaboré par le Comité de la responsabilité sociale internationale de l'AMC, avec la collaboration du Bureau du conseiller en RSE de l'industrie extractive. L'Association a par ailleurs continué de produire ses publications annuelles. Le *Rapport annuel 2015* a été publié en juin, et le *Rapport d'étape VDMD* 2015, en décembre. L'édition 2015 de *Faits et chiffres*, la publication phare de l'AMC, est parue en février 2016, en versions imprimée et électronique. Toutes les publications peuvent être consultées sur le site de l'AMC (*www.mining.ca/fr*).

Bourse commémorative Paul Stothart en économie des minéraux

En 2015, Jeffrey Schlachter (Université de l'Alberta) a reçu la bourse commémorative Paul Stothart en économie des minéraux, d'une valeur de 3 500 $. M. Schlachter prépare actuellement une maîtrise en administration des affaires à l'Université de l'Alberta. Il a obtenu un baccalauréat en génie minier avec distinction du même établissement. Ses réalisations universitaires, de même que sa grande expérience de travail dans le secteur minier, ont impressionné le comité de sélection. M. Schlachter est ingénieur des mines et a occupé plusieurs postes dans des mines et des centrales au charbon en Alberta.

La bourse a été établie en 2012 grâce à la générosité des entreprises membres de l'AMC à la mémoire du regretté Paul Stothart, ancien vice-président des Affaires économiques de l'Association. Elle est remise chaque année. Pour connaître les critères d'admissibilité et de présentation des demandes, veuillez visiter le site Web de l'AMC (*www.mining.ca/fr*).

Faits saillants 2015

→ Le processus de consultation à intervenants multiples lancé par Environnement et Changement climatique Canada en vue de revoir le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM) s'est conclu au début de 2015.

→ Le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier a entamé une étude sur les pratiques de gestion des résidus, laquelle comprendra un examen détaillé des solutions de rechange aux boues traditionnelles.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, directeur, Environnement et permis, Cameco Corporation

Le Comité scientifique se concentre principalement sur l'application des principes scientifiques éprouvés et de la technologie en vue d'atténuer ou de réduire au minimum les répercussions de l'exploitation minière sur les écosystèmes aquatiques et terrestres.

Le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC se sont rencontrés en février et en octobre 2015 pour discuter d'enjeux liés à la *Loi sur les pêches*, au REMM et au programme d'étude de suivi des effets sur l'environnement (ESEE).

Règlement sur les effluents des mines de métaux

Le processus de consultation à intervenants multiples relatif à l'examen décennal du REMM, entrepris par Environnement Canada en 2012, s'est conclu en 2015. L'examen a permis d'évaluer si les mines de diamants et de charbon doivent aussi faire l'objet d'une réglementation, si de nouveaux paramètres doivent être ajoutés au REMM, si les paramètres existants doivent être resserrés et s'il est possible d'améliorer le programme d'ESEE, lequel est prescrit par le REMM. Les consultations, qui réunissaient de multiples parties prenantes, ont été menées par un groupe de travail et plusieurs sous-groupes au moyen de rencontres et de téléconférences.

La participation de l'AMC au processus d'examen a été appuyée par le Comité ainsi que par un groupe de travail formé de membres du conseil d'administration de l'Association. L'AMC a coordonné son apport avec celui de l'Association charbonnière canadienne et d'associations minières des provinces et des territoires.

À la dernière réunion du groupe de travail en avril, des fonctionnaires se sont engagés à faire part des conclusions de l'examen aux parties prenantes, mais cette étape reste à venir.

Conseil canadien de l'innovation minière

Le Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) est un organisme national sans but lucratif qui s'emploie à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'investissement en recherche, en développement et en innovation dans le secteur minier canadien. Baptisé Towards Zero Waste Mining[MC], un des programmes phares du CCIM vise à stimuler l'innovation technologique au Canada afin d'éliminer toute production de déchets par l'industrie minière d'ici 10 à 20 ans, en misant sur une approche axée sur la productivité, l'énergie et l'environnement. Cette stratégie favorisera une progression graduelle et une adoption croissante de technologies novatrices, en plus d'encourager l'efficacité et la durabilité des activités et d'atténuer les répercussions environnementales des projets miniers.

En tant que membre bienfaiteur du CCIM, l'AMC a siégé à son conseil d'administration jusqu'en juin 2015, et compte redevenir membre en déléguant un nouveau représentant en 2016. Elle collabore avec le CCIM afin de faciliter des rencontres de sensibilisation avec les instances supérieures gouvernementales.

L'AMC appuie les démarches du CCIM qui visent à obtenir du financement en misant sur l'engagement du gouvernement du Canada à investir 200 M$ annuellement dans l'élaboration de stratégies particulières au secteur, destinées à soutenir les grappes d'innovation et les technologies propres.

Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées

L'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA) a pour mission d'appuyer l'élaboration de politiques visant à éliminer l'abandon futur des mines et à améliorer leur fermeture et leur réhabilitation. Elle fournit en outre des occasions de formation et d'engagement aux communautés autochtones. En tant que membre de son Conseil consultatif, l'AMC appuie l'INMOA et lui fournit un soutien administratif et financier.

L'INMOA a fait de la rétrocession – le retour des terrains miniers à la Couronne – un cheval de bataille. Depuis 2013, elle a publié deux rapports sur le sujet : le premier présente des études de cas, et le second, des critères pour évaluer la condition des sites. Ces rapports sont accessibles sur le site Web de l'INMOA (*www.abandoned-mines.org*). L'organisme entend continuer à défendre cette cause en 2016 au moyen d'un projet d'évaluation des besoins relatifs à la surveillance et à l'entretien des sites à long terme, ainsi que des coûts qui s'y rattachent.

L'INMOA s'efforce également d'achever l'inventaire national des mines actives et inactives. Ce dernier donnera un aperçu des bases de données provinciales et territoriales existantes, en plus de servir de portail vers celles-ci. Un tel inventaire est important pour l'élaboration de politiques judicieuses et pour la planification économique du nettoyage.

Canadian Ecotoxicity Workshop

L'AMC a été membre du comité consultatif du Canadian Ecotoxicity Workshop (CEW) jusqu'en juin 2015. En décembre dernier, l'Association a été une fois de plus invitée à faire partie du comité en y déléguant un nouveau représentant. Le dernier atelier du CEW, commandité par l'AMC, a eu lieu à Saskatoon en octobre 2015.

VALE, TOTTEN MINE, ONTARIO

Par le passé, les ateliers comprenaient souvent un exposé technique sur l'exploitation minière, mais ce ne fut pas le cas en 2015, bien que des présentations aient porté sur l'exploitation de l'uranium et des sables bitumineux. Le Comité scientifique et le Comité de l'environnement recommandent à l'AMC de travailler avec les organisateurs de l'atelier 2016 afin d'y inclure un exposé technique.

Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier

Depuis sa création en 1989, le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM) a fait avancer la recherche sur l'exhaure de roches acides et sa prévention. Pour ce faire, des études revues par les pairs et fortement axées sur l'innovation ont été menées. De plus, le programme est dirigé par un comité multilatéral qui a gardé le cap sur deux objectifs : accroître la documentation et augmenter le transfert de technologies. Le programme NEDEM s'est attelé aux priorités en recherche telles qu'établies par l'industrie minière canadienne, la société civile et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et a réalisé d'importants progrès à ce chapitre.

L'AMC préside le comité directeur du programme, en plus de financer entièrement ce dernier. Les fonds octroyés servent de capitaux de lancement pour des projets de recherche et de nombreuses initiatives du programme NEDEM. D'autres organisations fournissent des sommes ou des contributions en nature équivalentes ou supérieures aux fonds versés par l'AMC, notamment des entreprises, des sociétés de conseil, des universités et des ministères.

Les rapports suivants ont été récemment publiés par le programme NEDEM :

- *Role of Nitrate in the Remobilization and Attenuation of Selenium in Coal Mine Waste (évaluation des liens potentiels entre les composés de l'azote dérivés d'explosifs et la remobilisation et l'atténuation du sélénium dans les déchets des mines de charbon)*

- *Re-analysis of Data from Metal Mining Effluent Regulations Environmental Effects Monitoring Program (nouvelle analyse des données tirées du programme sur le Règlement sur les effluents des mines de métaux)*

- *In-Pit Disposal of Reactive Mine Wastes: Approaches, Updates and Case Study Results (mise à jour du rapport de 1995 – résumé de 12 études de cas d'évacuation de résidus dans des puits à divers endroits dans le monde)*

En 2015, le programme NEDEM a entamé une étude sur les pratiques de gestion des résidus. Le projet comprendra un examen détaillé des solutions de rechange aux boues traditionnelles (p. ex., résidus épaissis, en pâte ou filtrés) et documentera les avantages, les limites et les risques associés à ces méthodes par rapport aux techniques habituelles. La conclusion de l'étude est prévue pour 2016.

Le programme NEDEM soutient un projet de Glencore, de l'Université McMaster et de Genome Canada visant à améliorer la compréhension du processus de dégradation des sulfosels dans les systèmes de traitement à l'échelle microbienne.

Faits saillants 2015

→ Le Groupe de travail sur les stériles de l'AMC passe en revue le volet de gestion des résidus du programme VDMD, qui comprend le protocole de gestion des résidus ainsi que trois guides connexes.

→ En 2016, le Groupe de travail sur les stériles s'attaquera à l'intégration des révisions proposées aux guides, en collaboration avec l'équipe de direction et les chefs de l'initiative VDMD.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STÉRILES

Président : Mike Davies, vice-président, Environnement, Teck Resources Limited

Le Groupe de travail sur les stériles examine la gestion des résidus et des déchets des mines afin d'élaborer des lignes directrices sur l'exploitation sécuritaire des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux. Il fait également la promotion de la gestion efficace des installations et de l'évaluation des risques dans les établissements des membres de l'AMC et dans l'ensemble de l'industrie minière. Le Groupe de travail sur les stériles contribue à l'initiative Vers un développement minier durable (VDMD) de l'AMC, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du protocole de gestion des résidus, ainsi qu'à la prestation conjointe d'ateliers sur la gestion des résidus.

Comme mentionné dans le rapport de l'équipe de direction de l'initiative VDMD (à la page 8) l'AMC a mandaté un groupe de travail indépendant en mars 2015 pour réaliser un examen de haut niveau du protocole de gestion des résidus de l'initiative et des trois guides connexes :

→ *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*

→ *Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux*

→ *Guide de vérification et d'évaluation de la gestion des parcs à résidus miniers*

Cet examen visait à déterminer si des lacunes existent et comment le volet de gestion des résidus de l'initiative VDMD pourrait être amélioré. Terminé en novembre 2015, le rapport du groupe de travail contient 29 recommandations. Après avoir pris connaissance de celles-ci, le conseil d'administration de l'AMC s'est engagé à trouver promptement la meilleure stratégie pour les intégrer au programme VDMD.

Mis sur pied en 1996, le Groupe de travail sur les stériles de l'AMC a réalisé, de façon indépendante, mais parallèlement au travail du groupe de travail indépendant, un examen interne du volet de gestion des résidus de l'initiative VDMD. Il a tenu des rencontres en avril, en juin et en octobre, et s'est concentré sur trois aspects principaux :

1. *analyse des écarts du cadre de gestion des résidus existant;*
2. *évaluation de la nécessité d'inclure davantage de composantes techniques dans les guides;*
3. *évaluation des risques et gestion des contrôles essentiels des parcs à résidus miniers.*

À la lumière de cet examen, le Groupe de travail sur les stériles croit que le protocole de gestion des résidus devrait être révisé, tout comme les trois guides. Il est d'avis que la version révisée des documents devrait :

- *continuer d'être fortement axée sur les systèmes de gestion des résidus et mettre encore davantage l'accent sur le côté technique de la chose, notamment sur les aspects qui revêtent une importance cruciale pour la stabilité physique et chimique des établissements;*
- *inclure explicitement la gestion des risques en fournissant un cadre approprié à cet égard;*
- *traiter des meilleures technologies disponibles et des meilleures pratiques existantes en matière de gestion des résidus.*

Le Groupe de travail sur les stériles, après avoir pris connaissance des recommandations du groupe de travail indépendant, a constaté que les conclusions des deux groupes étaient très similaires.

En 2016, le Groupe de travail sur les stériles amorcera le travail requis pour intégrer les révisions aux guides, en commençant par le *Guide de gestion des parcs à résidus miniers*, avec la collaboration de l'équipe de direction et des chefs de l'initiative VDMD et en consultant le Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'AMC.

En ce qui a trait aux autres activités sur le même thème en 2015, l'AMC a participé à un atelier sur l'état des pratiques de gestion des résidus organisé en mai, à Montréal, conjointement avec le congrès annuel de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM). L'AMC a présenté un aperçu de son protocole de gestion des résidus et de ses guides, ainsi que de son évaluation interne et externe des exigences et de l'encadrement de l'initiative VDMD. Des sujets variés étaient au programme de l'atelier, par exemple :

- *Le rapport sur la mine du mont Polley réalisé par le groupe d'experts indépendant mandaté par le gouvernement de la Colombie-Britannique*
- *Les mesures prises par le gouvernement de la Colombie-Britannique*
- *Les processus réglementaires au Canada en ce qui concerne les parcs à résidus miniers*
- *Les lignes directrices de l'AMC et de l'Association canadienne des barrages et leur application*
- *Les domaines de recherche potentiels*

Une table ronde a permis de discuter du rôle des collectivités autochtones dans la gestion des résidus, de l'engagement communautaire, du point de vue des sociétés minières et des experts-conseils ainsi que des leçons apprises.

L'AMC a par ailleurs présenté ses initiatives de gestion des résidus et participé à des tables rondes lors du congrès de l'Association canadienne des barrages qui a eu lieu en octobre, à Mississauga, et de la conférence sur les résidus miniers de 2015 qui s'est déroulée le même mois, à Vancouver.

Les membres du Groupe de travail sur les stériles continuent de faire état d'une amélioration continue du système de gestion des résidus de l'initiative VDMD et de la détermination de l'industrie à adopter des pratiques exemplaires de gestion des résidus et des déchets miniers.

Faits saillants 2015

→ Contribution à la préparation du budget fédéral au moyen de soumissions prébudgétaires, de séances d'information à l'intention des ministres des Mines et d'autres activités.

→ Publication du rapport *Corriger les inégalités*, une étude visant à évaluer la différence de coût entre les projets miniers éloignés et nordiques et ceux situés plus près des centres urbains, ainsi qu'à estimer les implications économiques de cette différence.

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Présidence : poste vacant

Le Comité de la fiscalité est chargé des enjeux financiers d'importance nationale, fait pression pour obtenir des modifications fiscales dans le but d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils partagent de l'information sur des questions financières et fiscales.

Discussions autour du budget fédéral

Le ministre des Finances, Joe Oliver, a déposé le budget 2015 le 21 avril; il s'agissait du dernier budget soumis par le gouvernement conservateur. Le budget 2015 affichait un léger surplus et comprenait peu de nouvelles dépenses. Certaines mesures réclamées par l'AMC y figuraient toutefois. Par exemple :

→ *Renouvellement d'un an du crédit d'impôt de 15 % pour l'exploration minière – un incitatif fiscal important pour les petites sociétés d'exploration.*

→ *Renouvellement du financement dans des domaines clés comme l'évaluation environnementale, les activités du Bureau de gestion des grands projets, les initiatives de formation de la main-d'œuvre autochtone et les sciences de la Terre.*

Les consultations entourant l'élaboration du budget 2016 ont débuté en juin 2015, mais elles ont été écourtées en raison des élections fédérales. Ainsi, les discussions autour du budget ont été remises à plus tard, soit après l'entrée en fonction du nouveau gouvernement libéral, en octobre 2015. En février 2016, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes a repris les consultations prébudgétaires. L'AMC a alors soumis son exposé de principe au ministère des Finances et s'est présentée devant le Comité en tant que témoin pour participer aux discussions.

Étude sur l'impôt pour les régions éloignées et nordiques

L'AMC et ses partenaires ont publié l'étude *Corriger les inégalités* en mai 2015. Celle-ci a été réalisée par l'AMC, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils du Canada, la Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et la Chambre des mines du Yukon. Tout au long de l'année, l'AMC a présenté les conclusions et les recommandations en matière de politiques du rapport dans le cadre de conférences aux quatre coins du pays, notamment au symposium minier du Nunavut, devant la chambre de commerce de Vancouver et devant le Club économique du Canada. L'AMC a également entamé un dialogue avec des élus et des représentants des gouvernements fédéral et territoriaux pour discuter des contextes où les politiques publiques pourraient favoriser la construction d'infrastructures essentielles et l'exploitation minérale dans les régions éloignées et nordiques du Canada.

Les principales conclusions de l'étud comprennent deux volets. Premièrement, les coûts de l'exploration, de la construction et de l'exploitation des mines sont beaucoup plus importants dans les régions nordiques et éloignées des provinces et des territoires canadiens. Deuxièmement, ce surcoût est directement relié au manque d'infrastructures dans ces régions. Contrairement aux entreprises qui exercent leurs activités dans le sud du pays, celles qui sont établies dans ces régions nordiques et éloignées doivent investir dans des infrastructures coûteuses, mais essentielles comme des ports, des centrales, des routes d'hiver, des routes permanentes et des logements. Très souvent, la population est clairsemée ou il n'y a personne sur des centaines de kilomètres du projet ou de la mine.

Les résultats indiquent que les coûts d'investissement liés à l'exploitation minière sont plus élevés pour de multiples produits de base, soit 2,5 fois plus pour les mines de métaux communs, environ 2 fois plus pour les mines d'or et de 15 à 20 % plus pour les mines de diamants situées dans les territoires. Les coûts d'exploration varient en fonction de la distance des infrastructures de transport, le projet le plus éloigné ayant coûté six fois plus cher que celui le moins éloigné.

L'étude révèle que des investissements stratégiques supplémentaires sont nécessaires pour surmonter le fardeau financier et attirer des investissements miniers étrangers dans ces régions. En l'absence d'investissements supplémentaires dans les infrastructures publiques, les auteurs recommandent une réforme de la politique fiscale pour les phases de production et d'exploration minières qui corrigera les inégalités vécues par les entreprises qui veulent travailler dans les régions éloignées et nordiques du Canada.

Recommandations en matière de politiques

- *Pour favoriser l'exploration minière, le groupe plaide en faveur d'un nouveau crédit d'impôt fédéral pour l'exploration minière de 25 % plutôt que de 15 % pour les projets dans les régions nordiques et éloignées du Canada, ainsi que d'incitatifs financiers pour rendre les coûts de forage au stade exploratoire primaire plus économiquement acceptables.*

- *Pour permettre aux sociétés minières de construire et d'exploiter des complexes miniers dans les régions nordiques et éloignées, le groupe recommande un crédit d'impôt à l'investissement de base de 10 %, en plus d'un crédit d'impôt à l'investissement de 15 % pour les infrastructures admissibles, ou encore d'une contribution à remboursement conditionnel de 25 % pour les investissements dans les infrastructures. Une certaine souplesse est nécessaire pour améliorer la viabilité économique des projets pour les entreprises dont la situation fiscale est limitée.*

- *Parce que les besoins sont criants en matière d'infrastructures, le groupe recommande également l'établissement d'une banque d'investissement dans les infrastructures nordiques dans les territoires pour les projets d'infrastructures en lien avec les mines qui génèrent des avantages au public, mais qui ne répondent pas au critère d'« usage public » des programmes fédéraux existants.*

L'AMC entend continuer à communiquer les résultats et les recommandations du rapport *Corriger les inégalités* et envisage d'élargir la portée de la recherche afin de déterminer comment les investissements stratégiques dans le secteur minier peuvent créer des contextes favorables à tous, qui permettront au gouvernement d'atteindre ses objectifs de développement social et économique dans les régions éloignées et nordiques. Le gouvernement libéral propose notamment de mettre sur pied la Banque de l'infrastructure du Canada, un projet qui, selon la forme qu'il prendra, pourrait transformer la réalité de ces régions. L'AMC est impatiente de nouer des partenariats constructifs avec le gouvernement afin de s'assurer que ce mécanisme produit des retombées positives importantes pour les collectivités autochtones, les populations nordiques et l'ensemble des Canadiens.

Faits saillants 2015

→ L'AMC a remis sa proposition au groupe d'experts nommé par le gouvernement fédéral pour l'examen législatif de la *Loi sur les transports au Canada.*

→ Le projet de loi C-52 a été adopté et il est devenu la *Loi sur la sécurité et l'imputabilité en matière ferroviaire.*

→ L'AMC a activement collaboré avec Transports Canada et l'Organisation maritime internationale en vue d'améliorer les aspects du transport maritime qui influent sur l'industrie minière canadienne, comme les procédures de contrôle de la corrosivité et de la gestion de la teneur en humidité ainsi que les méthodes d'évaluation de la teneur en humidité du charbon.

COMITÉ DU TRANSPORT

Présidence : Poste vacant

Le Comité du transport contribue à l'élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et métaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada.

Chaque année, la valeur des exportations canadiennes d'aluminium, d'or, de nickel, de cuivre, de zinc, de minerai de fer, de charbon, d'uranium, de potasse et de diamants atteint plusieurs dizaines de milliards de dollars. En 2014, les exportations canadiennes de minéraux ont atteint une valeur avoisinant les 90 milliards de dollars, c'est-à-dire 18 % de la valeur totale des exportations canadiennes de marchandises. Ces produits minéraux et métalliques forment une grande partie du volume de marchandises traité dans les ports canadiens et représentent près de la moitié du volume et des revenus totaux du transport de marchandises enregistrés par les chemins de fer canadiens.

Un système de transport fiable, efficace et peu coûteux par voie maritime, ferroviaire et routière est essentiel à la capacité concurrentielle internationale de l'industrie minière canadienne. Cela est d'autant plus important que le Canada est contraint de rivaliser avec des pays dont la chaîne d'approvisionnement logistique est considérablement plus réduite. Comme les bases des échanges commerciaux se jettent au pays, il est également impératif de permettre à l'industrie de tirer parti des nombreux accords commerciaux négociés par le gouvernement.

Transport ferroviaire

Le transport de marchandises par voie ferrée rencontre des écueils sur plusieurs fronts. Ces deux dernières années, le service et la sécurité ferroviaires, la responsabilité civile des sociétés ferroviaires et des accidents ont été au cœur de l'actualité nationale, soulevant l'inquiétude du public. Nous pouvons notamment citer la catastrophe de Lac-Mégantic en juillet 2013, les retards d'expédition tout au long de l'hiver 2014 et d'autres problèmes de service persistants auxquels se heurtent de nombreux secteurs, dont l'industrie minière. Ces écueils ont amené le gouvernement fédéral à entreprendre des réformes de grande ampleur par l'adoption de lois et de règlements connexes. L'AMC, qui suit de près l'évolution des politiques touchant l'industrie minière, collabore avec le gouvernement en vue de lever les écueils auxquels se heurte ce secteur d'activité.

Examen législatif de la Loi sur les transports au Canada de 2015

En plus d'avoir remis une proposition exhaustive au comité d'examen, l'AMC et des représentants des entreprises membres de l'Association ont pris part à plusieurs réunions et conférences auxquelles a assisté David Emerson, le

président du comité d'examen. Le rapport final et les recommandations du comité ont été remis au ministre des Transports en décembre 2015 et déposés devant la Chambre des communes en février 2016. Au moment de la rédaction du présent document, l'AMC et ses membres étaient toujours en train de prendre connaissance du contenu du rapport et ils attendaient la réponse du gouvernement.

Projet de loi C-52 : Loi sur la sécurité et l'imputabilité en matière ferroviaire

La *Loi sur la sécurité et l'imputabilité en matière ferroviaire* a reçu la sanction royale le 18 juin 2015. Elle établit, à un haut niveau, les seuils d'assurance des compagnies ferroviaires et la constitution d'un fonds d'indemnisation supplémentaire financé par les expéditeurs visant à rembourser les dégâts causés par les accidents de chemin de fer survenus dans le cadre du transport de certaines marchandises dangereuses. La Loi, dont l'élaboration a duré deux ans, concorde largement avec les grands principes avancés dans la proposition remise par l'AMC à titre consultatif. Plus important, elle a permis de combler une faille législative qui permettait aux compagnies ferroviaires de rejeter unilatéralement la responsabilité sur l'expéditeur en dehors de tout contrôle de la part du gouvernement canadien.

Transport maritime

En matière de transport maritime, l'AMC concentre son attention sur l'examen de l'évolution de la législation internationale adoptée par l'Organisation maritime internationale (OMI) et sur son intégration ultérieure dans la législation canadienne. Travaillant de concert avec le Conseil international des mines et métaux (ICMM), des associations sectorielles internationales et les principaux intervenants canadiens, l'AMC s'est penchée sur les suites, à l'échelle nationale et internationale, de l'entrée en vigueur de l'annexe V de la Convention MARPOL, sur les modifications apportées au Code maritime international des cargaisons solides en vrac et sur les nouvelles obligations relatives à l'adoption de procédures d'évaluation et de gestion de la teneur en humidité.

L'OMI est l'agence spéciale des Nations Unies chargée de la sécurité de l'expédition et de la prévention de la pollution marine par les navires. Des modifications apportées récemment à l'annexe V de la Convention MARPOL, qui vise à empêcher la pollution du milieu marin, ont soulevé des questions importantes quant aux répercussions sur le commerce et l'expédition de certains produits miniers. Dans la mesure où les minerais et les concentrés étaient largement exclus des précédents programmes, comme le programme REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que restrictions applicables à ces substances), l'OMI s'est imposée comme le principal organisme international de réglementation en matière de traitement chimique des produits miniers. L'industrie minière a déployé d'immenses efforts pour défendre d'une seule voix l'adoption de règlements adéquats fondés sur des preuves scientifiques.

Annexe V de la Convention MARPOL

Convention MARPOL est le nom abrégé de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires. L'annexe V est axée précisément sur le traitement des déchets des navires. Elle traite ainsi des résidus des cargaisons, qui constituent une forme de déchets selon la Convention MARPOL. Des modifications apportées à l'annexe V ont entraîné la création d'un nouvel ensemble de critères selon lequel certains résidus de cargaisons ne peuvent plus être évacués dans la mer depuis le 1er janvier 2013. Désormais, les résidus secs et l'eau de rinçage contenant des résidus qui répondent à l'un des critères nouvellement créés doivent être laissés dans les installations portuaires prévues à cet effet, mais cela pourrait nuire au commerce et compliquer l'expédition des éléments de la chaîne d'approvisionnement logistique.

L'AMC et ses membres ont joué un rôle actif dans ce dossier puisqu'ils ont collaboré avec l'OMI et les personnes de Transports Canada chargées de la réglementation, et fait connaître le point de vue de l'industrie durant le processus d'établissement de la position du Canada sur le transport maritime.

À l'automne 2015, l'AMC et l'OMI se sont réunies à plusieurs reprises pour évaluer le statut juridique des critères des cargaisons jugées nocives pour le milieu marin, ainsi que la déclaration de l'expéditeur indiquant si la cargaison répond ou non à ces critères.

Un groupe de travail a rédigé une version modifiée de l'annexe V de la Convention MARPOL dans laquelle les critères des cargaisons jugées nocives pour le milieu marin ont été déplacés de la partie des lignes directrices facultatives vers l'annexe des dispositions obligatoires. Ce groupe a aussi travaillé sur les modifications à apporter au Code maritime international des cargaisons solides en vrac pour rendre obligatoire la déclaration de l'expéditeur : une demande explicite de l'industrie. Les modifications devraient être acceptées et entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2019. À cette date, on peut partir du principe que le processus de mise en œuvre à l'échelle internationale, commencé en juillet 2012, sera terminé. Les efforts déployés par l'AMC et l'industrie au cours des quatre dernières années ont permis de résoudre les difficultés relatives aux listes des critères des cargaisons jugées nocives pour le milieu marin, et l'OMI a accepté le point de vue de l'industrie selon lequel l'auto-classification réalisée par l'expéditeur est le meilleur moyen de faire face à la variabilité des produits minéraux.

Certification de la gestion de la teneur en humidité et évaluation de la teneur en humidité

Depuis septembre 2014, l'AMC et les membres du groupe de travail de l'OMI collaborent avec Transports Canada sur la question relative au respect des obligations de certification de la gestion de la teneur en humidité que l'OMI a rendues plus strictes. Cette collaboration a mené à ce que plusieurs entreprises membres reçoivent en 2015 l'approbation d'une durée de cinq ans.

L'AMC et ses membres ont également préconisé que le Canada approuve une méthode d'évaluation plus efficace de la teneur en humidité du charbon et de la teneur limite en humidité admissible aux fins du transport. Appelée la méthode modifiée Proctor/Fagerberg pour le contrôle de la teneur en humidité du charbon, cette méthode a été mise au point par l'industrie minière australienne, et le bureau de la sécurité maritime australien a approuvé son utilisation en Australie en attendant l'approbation officielle de l'OMI. En juillet 2015, l'AMC a convié des experts techniques australiens à participer à un atelier organisé par l'industrie à Vancouver pour en apprendre davantage sur cette méthode. À l'heure actuelle, l'AMC essaie d'obtenir l'autorisation d'utiliser la méthode au Canada en attendant que l'OMI approuve officiellement son utilisation et a informé Transports Canada à ce sujet. Le ministère a fait savoir qu'il était favorable à une utilisation de la méthode et il a informé l'AMC de son intention d'évaluer la possibilité d'une adoption anticipée au Canada.

Contrôle de la corrosivité

Le Code maritime international des cargaisons solides en vrac a récemment été modifié de manière à comporter les critères d'identification des matières qui sont dangereuses seulement en vrac. Un de ces critères, la corrosivité, nécessite l'utilisation d'une méthode d'évaluation mise au point pour les liquides et les solides qui peuvent se liquéfier. Cette méthode n'a toutefois jamais été validée pour les solides, comme les concentrés de minéraux.

L'industrie des concentrés de minéraux et de métaux a évalué les propriétés de plusieurs cargaisons solides en vrac à l'aide de cette méthode et elle a rencontré un certain nombre de problèmes. C'est la raison pour laquelle l'industrie est favorable à la mise au point d'une version modifiée de la méthode ou d'une nouvelle méthode qui soit adaptée aux matières solides ne pouvant pas se liquéfier durant le transport. Pour appuyer cette démarche, l'AMC collabore avec ses membres, d'autres entreprises minières et des groupes techniques en vue d'attirer l'attention des organismes de réglementation sur cette question. Par exemple, l'AMC a participé à la rédaction d'un article de l'ICMM sur la question, et une grande partie des commentaires constructifs reçus par l'industrie provenait des organismes de réglementation canadiens.

Faits saillants 2015

- Le gouvernement fédéral a adopté la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*, une loi reposant, dans une large mesure, sur le cadre conçu par l'AMC et ses pairs du Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles.

- Un guide sur les mécanismes de règlement des différends à l'échelle des sites a été publié dans le but d'aider les entreprises à lever les obstacles qui entravent généralement la mise en œuvre.

- Le professeur John Ruggie, ancien représentant spécial du secrétaire général de l'ONU sur les entreprises et les droits de la personne, a cité en exemple le processus des Points de contact nationaux entrant dans le cadre de la nouvelle Stratégie de RSE mise en œuvre par le gouvernement du Canada.

- Un dialogue constructif se poursuit avec les organisations confessionnelles canadiennes sur les questions relatives à l'exploitation minière et au développement international.

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

Présidente : Alanna Heath, vice-présidente, Affaires gouvernementales, Société aurifère Barrick

Le Comité de la responsabilité sociale internationale (RSI) a reçu le mandat d'examiner les questions internationales qui nuisent aux intérêts des membres, de déceler les problèmes émergents, de fixer les priorités, ainsi que d'élaborer des recommandations et des stratégies d'orientation pour le conseil d'administration de l'AMC.

En 2015, les travaux du Comité RSI se sont poursuivis conformément au plan stratégique que le Comité a conçu en 2014 pour orienter les activités qu'il exerce dans les domaines suivants :

1. *Leadership en matière de droits de la personne*
2. *Surveillance et exploration des problèmes émergents*
3. *Engagement des gouvernements*
4. *Engagement stratégique de la société civile*
5. *Hausse du rendement en matière de responsabilité sociale à l'échelle internationale*

Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif

En 2012, l'AMC s'est associée à Publiez ce que vous payez – Canada, au Natural Resources Governance Institute et à l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs pour créer le Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles (GTTRRN). Puisant dans l'expertise de l'industrie et de la société civile, ce groupe a formulé des recommandations quant à l'élaboration par le Canada d'un mécanisme de déclaration obligatoire visant à accroître la transparence au sein du secteur minier au Canada et à l'étranger.

Ce mécanisme permettrait aux collectivités de disposer des renseignements financiers dont elles ont besoin pour tenir leurs gouvernements responsables de l'utilisation des recettes issues des activités minières.

Pendant près de deux ans, le GTTRRN a participé à la formulation de recommandations relatives au cadre réglementaire devant régir le processus de déclaration obligatoire des redevances minières versées aux gouvernements. Le GTTRRN a publié son rapport final sur le cadre réglementaire en janvier 2014. Plus tard en 2014, le gouvernement fédéral a déposé la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*, une loi très semblable au cadre réglementaire envisagé par le groupe de travail. Cette loi a reçu la sanction royale un mois plus tard et elle est entrée en vigueur le 1er juin 2015.

En 2015, Ressources naturelles Canada a mis sur pied un groupe de travail multilatéral réunissant notamment des représentants de l'industrie minière, de l'industrie pétrolière et de la société civile et ce groupe a été chargé de la rédaction d'un document d'orientation et des spécifications techniques visant à aider les entreprises à se conformer aux dispositions législatives. Ces documents ont été publiés au début de 2016.

Droits de la personne : mécanismes et solutions de règlement des différends à l'échelle des sites

En 2014, le Comité RSI s'est attelé à la rédaction d'un guide visant à aider les entreprises à surmonter les difficultés qui entravent la mise en œuvre des mécanismes de règlement des différends à l'échelle des sites. Ce guide constitue un important outil de dialogue avec les collectivités qui permet de s'assurer que les plaintes des collectivités sont prises en compte et traitées efficacement par les entreprises.

À l'issue d'un rigoureux processus d'examen mené par plusieurs spécialistes indépendants du règlement des différends, le guide a été publié en anglais, en français et en espagnol en 2015. Soulignant l'importance de régler les différends à un stade précoce et au niveau des collectivités locales, ce guide aidera les entreprises à établir, sur les sites et au sein des collectivités, des mécanismes de règlement des différends plus efficaces. Il complétera également d'autres documents d'orientation existants qui traitent de la conception de ces mêmes mécanismes. Ce projet a permis à l'AMC de poursuivre ses efforts visant à cerner les difficultés auxquelles se heurte la notion de responsabilité sociale et à proposer des solutions.

Projet de l'OCDE sur la diligence raisonnable en matière d'engagement des intervenants

Depuis 2013, l'AMC participe avec l'industrie et les représentants de la société civile à la rédaction d'un guide de l'OCDE sur la diligence raisonnable en matière d'engagement des intervenants des industries extractives. Parrainé conjointement par le Canada et la Norvège, ce projet a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion de l'OCDE qui couvre des sujets liés aux mines, notamment à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, aux minéraux provenant des zones de conflits et au transfert des bénéfices (prix de cession interne). Pour diriger ce projet, l'OCDE a formé un groupe consultatif multilatéral, dont le Canada et la Norvège ont assuré la coprésidence en juin 2013. À la demande du gouvernement du Canada, l'AMC s'est jointe à d'autres associations au sein de ce groupe consultatif, comme le Conseil international des mines et métaux et le Conseil mondial de l'or, pour garantir l'utilité de ce guide pour l'industrie. L'AMC contribue au projet grâce à l'expertise acquise dans le cadre de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD). Par le biais du protocole sur les relations avec les Autochtones et les collectivités, cette initiative a permis de créer un outil utile relativement à la diligence raisonnable des systèmes d'engagement à l'échelle du site minier.

En 2015, le guide du groupe consultatif a reçu l'approbation définitive de l'OCDE. L'AMC aide aujourd'hui l'OCDE à faire la promotion du guide puisqu'il concorde avec le protocole sur les relations avec les Autochtones et les collectivités associé à l'initiative VDMD et servira aux entreprises souhaitant mettre en œuvre des systèmes d'engagement axés sur le système VDMD.

Stratégie de RSE du secteur de l'extraction au Canada

Fin 2014, le gouvernement fédéral a mis en œuvre une nouvelle stratégie commerciale du secteur de l'extraction ainsi qu'une Stratégie de RSE améliorée tenant compte des recommandations formulées par le Comité RSI de l'AMC. Par exemple, cette stratégie améliorée renforce le rôle du Bureau du conseiller en RSE de l'industrie extractive et celui des Points de contact nationaux de l'OCDE en plus de présenter les conséquences auxquelles s'exposent les entreprises qui choisissent de ne pas participer au processus de RSE.

Elle montre que le Canada assure le soutien et la promotion du développement d'un secteur minier solide et prospère, au pays comme à l'étranger. Le gouvernement du Canada relève également la barre du rendement en matière de responsabilité sociale et positionne encore davantage le Canada comme chef mondial du secteur de l'extraction. Les améliorations apportées à la stratégie ont attiré l'attention du professeur John Ruggie qui, en 2015, a reçu de l'OCDE le mandat d'examiner le réseau des Points de contact nationaux (PCN). Dans le cadre de cet examen, M. Ruggie a décrit la décision du Canada d'instaurer des conséquences pour la non-participation comme « un exemple qu'il conviendrait de répandre davantage au sein de la communauté des PCN »[1].

Relations et engagement

En 2015, le Comité RSI a poursuivi le dialogue entamé avec les organisations confessionnelles. Au printemps, le Comité a organisé à Toronto une journée de dialogue avec KAIROS au cours de laquelle des membres de l'AMC et de KAIROS ont discuté de questions liées aux droits des Autochtones et à la réduction de la pauvreté. Les changements climatiques ont également figuré en bonne place à l'ordre du jour.

À l'automne, l'AMC a pris part au deuxième symposium annuel sur les activités minières organisé par l'Université Saint-Paul. Divers conférenciers ont participé à ce symposium d'une demi-journée axé principalement sur les activités minières et les droits de la personne à l'étranger.

IAMGOLD, PLATEFORME MULTIFONCTIONELLE POUR LA COMMUNAUTÉ LOCALE, MINE ESSAKANE, BURKINA FASO

1 Ruggie, J., et Nelson, T. Human Rights and the OECD Guidelines for Multinational Enterprises: Normative Innovation and Implementation Challenges. Document de travail no 66, mai 2015.

Plans pour 2016

Le Comité RSI a recensé un certain nombre de priorités alors qu'il met en œuvre son nouveau plan stratégique pour l'année à venir. Ces priorités comprennent les suivantes.

Leadership en matière de droits de la personne

→ *Étudier la possibilité de demander aux membres de l'AMC de s'engager à mettre en œuvre les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne.*

→ *Élaborer un processus qui permettra aux membres de l'AMC de prouver qu'ils se conforment aux normes approuvées par le gouvernement fédéral, comme les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de la personne adoptés par l'ONU et les lignes directrices de l'OCDE concernant les entreprises multinationales.*

→ *Faire la promotion du nouveau guide de l'AMC sur les mécanismes de règlement des différends à l'échelle des sites.*

Surveillance et exploration des problèmes émergents

→ *L'AMC a répertorié trois principaux aspects à surveiller et elle agira en ce sens :*

1. *la mise en œuvre à l'échelle internationale du consentement préalable, libre et informé;*
2. *le respect des règles anticorruption;*
3. *les problèmes fiscaux liés au transfert des bénéfices, à l'érosion de la base d'imposition, aux prix de cession interne et à la planification fiscale internationale.*

Engagement des gouvernements

→ *Poursuivre la collaboration entamée avec l'Institut canadien international des ressources et du développement en vue de garantir la réussite de sa mise en œuvre.*

→ *S'engager auprès du gouvernement fédéral à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de RSE améliorée.*

Engagement stratégique de la société civile

→ *Tirer parti de l'adhésion à la Devonshire Initiative afin d'accroître les possibilités d'engagement avec les ONG axées sur le développement.*

→ *Poursuivre le dialogue entamé avec les organisations confessionnelles canadiennes et explorer les occasions de lier les initiatives canadiennes à des activités semblables qui se déroulent à l'échelle internationale.*

→ *Poursuivre, par l'intermédiaire de Businesses for Social Responsibility, le dialogue entamé avec la communauté financière responsable socialement dans le but d'appuyer la recherche dans le domaine de la RSE.*

Faits saillants 2015

- Suivi des progrès réalisés par le gouvernement en matière d'établissement d'objectifs et de règlements relatifs aux émissions de gaz à effet de serre.
- Poursuite de l'évaluation et de la déclaration des émissions de gaz à effet de serre par les sociétés membres de l'AMC.
- Amélioration des résultats des entreprises grâce au protocole de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES de l'initiative VDMD.

COMITÉ DE L'ÉNERGIE

Président : Chris Adachi, chef, Énergie et gestion du carbone, Teck Resources Limited

Le Comité de l'énergie favorise la gestion globale de l'énergie, y compris l'amélioration du rendement énergétique et la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

Efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le Comité de l'énergie encourage l'amélioration constante de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein des établissements des membres de l'AMC. Chaque année, le Comité demande au Centre canadien de données et d'analyse de la consommation finale d'énergie dans l'industrie (CIEEDAC) de lui faire part des données relatives à la consommation d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, selon le rapport de 2015 du CIEEDAC, les émissions directes des mines de minerai métallique et non métallique du Canada (à l'exception du charbon et des sables bitumineux) représentaient seulement 1,1 % du total des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes du pays en 2014. Pour leur part, la fusion et l'affinage des métaux non ferreux (à l'exception de l'aluminium) produisaient 0,5 % des émissions directes et indirectes au pays cette même année.

L'AMC participe en outre au Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne, assure la coprésidence du Groupe de travail sur le secteur minier et participe au dialogue sur la gestion de l'énergie dans le secteur minier.

Vers le développement minier durable : gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES

Afin de limiter son empreinte sur l'environnement et de réduire les coûts d'exploitation des mines, l'industrie minière canadienne accorde une grande importance à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le protocole de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES comporte trois indicateurs dont l'objectif est de confirmer si un établissement a mis au point un système complet pour la gestion de l'énergie et des émissions de GES. Selon ce protocole, les établissements doivent démontrer que leur système de gestion prévoit une reddition de comptes par la haute direction, ainsi qu'un examen régulier des données énergétiques, et leur assimilation dans le cadre des activités de l'exploitant. Les établissements sont également tenus d'offrir une formation de sensibilisation à l'énergie et de mettre en place des systèmes pour le suivi et la production de rapports, internes et externes, concernant les données sur la gestion de l'énergie et les émissions de GES. Enfin, dans l'esprit d'amélioration continue de l'initiative VDMD, ce protocole a pour objectif de confirmer que les établissements fixent et atteignent des objectifs de rendement en matière de gestion de l'énergie et des émissions de GES. En 2014, une proportion de 75 % des établissements a obtenu une cote de niveau A ou supérieure pour l'implantation d'un système complet de gestion de l'énergie et des émissions de GES, en hausse de 17 % par rapport à l'année précédente.

Glencore, éolienne à la mine Raglan, Quebec

Changements climatiques

Depuis de nombreuses années, l'AMC et ses sociétés membres participent aux consultations fédérales concernant les mesures pour réglementer les émissions de gaz à effet de serre. Bien que le processus se déroule lentement, des progrès ont été réalisés dans certains secteurs. Par exemple, le gouvernement fédéral a annoncé des normes d'efficacité du carburant des véhicules utilitaires lourds et des centrales au charbon. En 2014, le gouvernement a annoncé des règlements régissant l'utilisation de chaudières industrielles.

L'AMC continue de faire valoir l'importance de la compétitivité sur la scène mondiale, le caractère unique des établissements et des situations, ainsi que les progrès de chaque membre en matière d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de GES. Elle a également indiqué au gouvernement fédéral que l'industrie minière souhaitait que tout nouveau régime de réglementation des GES soit assorti d'un système de déclaration simple, peu coûteux et à guichet unique. Étant donné la variété des objectifs et des mesures adoptés par les provinces au cours des dernières années, il sera très difficile d'établir une politique et un système de déclaration uniformes à l'échelle nationale. Cependant, ces derniers seront nécessaires pour éviter de déployer en double des efforts laborieux. D'ailleurs, l'AMC continue de souligner l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique et d'investir dans des procédés écoénergétiques afin de lutter contre les changements climatiques, de réduire la pollution atmosphérique et d'accroître la productivité.

Dans la foulée de l'élection du nouveau gouvernement libéral à Ottawa en octobre 2015 et de la promesse de celui-ci d'instaurer la tarification du carbone, le conseil d'administration de l'AMC a demandé à l'Association de revoir sa politique actuelle sur les changements climatiques et de lui en soumettre une version révisée. L'AMC a donc mis sur pied un groupe de travail formé de représentants de divers comités de l'Association, y compris le Comité de l'énergie, pour établir les principes de cette nouvelle politique. À la fin de 2015, les progrès du groupe laissaient présager le dépôt d'une ébauche auprès du conseil d'administration à l'occasion de l'assemblée de l'AMC en mars 2016.

Financement de l'initiative VDMD par le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne

Le Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne a débloqué des fonds pour les sociétés minières qui cherchent à obtenir une cote de niveau A ou supérieure selon le protocole de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES de l'initiative VDMD. Ce partenariat vise à fournir une aide à frais partagés pouvant atteindre 50 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 40 000 $, pour mettre en œuvre des systèmes de gestion énergétique, des études d'intégration des processus ou des études de dynamique des fluides numérique. Cet investissement témoigne de l'appui du gouvernement fédéral envers l'initiative VDMD de l'AMC et de la reconnaissance grandissante des mérites de cette initiative en tant que norme de développement durable.

Faits saillants 2015

- Publication du rapport intitulé *Corriger les inégalités* qui décrit les coûts d'exploitation élevés dans le Nord canadien et les occasions de développement socioéconomique que comporterait la construction d'infrastructures stratégiques.
- L'évolution réglementaire dans les Territoires du Nord-Ouest en vertu du projet de loi C-15 dite *Loi sur le transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest*.
- Le projet de loi S-6 visant à modifier la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* a reçu la sanction royale.

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Présidence : Poste vacant

Le Comité des affaires du Nord contribue à l'instauration d'un contexte fédéral qui est, sur les plans politique, législatif et réglementaire, favorable à la compétitivité de l'industrie minière canadienne au sein des trois territoires.

Sur le plan économique, l'industrie minière est le secteur privé le plus dynamique des territoires canadiens et elle fait partie des principaux employeurs. Les possibilités d'exploitation responsable des minéraux sont nombreuses, puisque des investissements d'un montant évalué à 35 milliards de dollars pourraient être effectués dans les territoires si les conditions commerciales et celles d'investissement étaient favorables.

Malgré la direction actuelle prise par l'industrie minière canadienne, deux grands indicateurs laissent croire que la viabilité de l'industrie à long terme n'est pas garantie : les réserves de plusieurs métaux de base ont décliné de façon importante depuis les années 1980 et les volumes de production des principaux produits de base ont également baissé par rapport aux autres pays. La solution à ces problèmes se trouve dans l'augmentation des activités d'exploration afin de découvrir de nouveaux gisements pour pallier le déclin des réserves actuelles et dans la mise en production de ces nouveaux gisements. Les régions éloignées et nordiques du Canada détiennent la solution à ces deux problèmes.

Toutefois, trouver des mines dans le Nord canadien, les développer et les exploiter n'est pas chose facile. Par conséquent, mieux faire connaître les coûts, les difficultés et les occasions que représente l'activité minière dans le Nord canadien est la priorité numéro un du Comité des affaires du Nord de l'AMC. Le principal objectif du Comité est de collaborer avec les gouvernements pour faire en sorte que l'industrie minière dispose d'un processus réglementaire d'attribution des permis clair et efficace et que la nécessité d'investir dans les infrastructures stratégiques soit mise en lumière.

Corriger les inégalités

En mai 2015, l'AMC, l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, l'Association des firmes d'ingénieurs-conseils du Canada et les chambres des mines des trois territoires ont publié le rapport intitulé *Corriger les inégalités*.

Les principales conclusions de l'étude comprennent deux volets. Premièrement, les coûts de l'exploration, de la construction et de l'exploitation des mines sont beaucoup plus importants dans les régions nordiques et éloignées des provinces et des territoires canadiens. Deuxièmement, ce surcoût est directement attribuable à l'absence d'infrastructures essentielles dans ces régions, comme les ports, les centrales électriques, les routes d'hiver et les routes permanentes.

Très souvent, la population est clairsemée ou bien il n'y a personne sur des centaines de kilomètres autour du projet ou de la mine.

L'étude révèle que des investissements stratégiques sont nécessaires pour corriger les inégalités et attirer des investissements miniers étrangers dans ces régions. En l'absence d'investissements publics supplémentaires dans les infrastructures, les auteurs du rapport recommandent de procéder à la réforme fiscale suivante :

→ *Pour favoriser l'exploration minière, il faudrait faire passer de 15 % à 25 % le crédit d'impôt fédéral pour l'exploration minière dans les régions nordiques et éloignées du Canada, ainsi qu'instaurer des mesures financières incitatives pour rendre les coûts de forage au stade exploratoire primaire plus économiquement acceptables.*

→ *Pour permettre aux sociétés minières de construire et d'exploiter des complexes miniers dans les régions nordiques et éloignées, il faudrait accorder un crédit d'impôt à l'investissement de base de 10 %, en plus 1) d'un crédit d'impôt à l'investissement de 15 % pour les infrastructures admissibles ou 2) d'une contribution à remboursement conditionnel de 25 % pour les investissements dans les infrastructures. Une certaine souplesse est nécessaire pour améliorer la viabilité économique des projets pour les entreprises dont la situation fiscale est limitée.*

→ *Parce que les besoins sont criants en matière d'infrastructures, il serait également conseillé d'établir une banque d'investissement dans les infrastructures nordiques dans les territoires pour les projets d'infrastructures relatifs aux mines qui procurent des avantages au public, mais qui ne répondent pas au critère d'« usage public » des programmes fédéraux existants.*

Tout au long de l'année, l'AMC a collaboré activement avec les représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les autres parties prenantes pour leur transmettre les résultats de l'étude et les recommandations qui en découlent. L'AMC a été enchantée de voir le gouvernement libéral s'engager à mettre sur pied la Banque de l'infrastructure du Canada qui semble coïncider avec la recommandation figurant dans le rapport. En 2016, l'AMC collaborera de manière constructive avec le gouvernement pour l'aider à tenir cet engagement.

Contexte réglementaire

En 2015, il y a eu, dans chacun des territoires, des changements législatifs et réglementaires concernant le processus d'attribution des permis relatifs aux projets miniers.

Territoires du Nord-Ouest

Depuis l'adoption en mars 2014 du projet de loi C-15 devenu la *Loi sur le transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest*, le gouvernement fédéral a mis à exécution les plans de modification de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM). Plus précisément, le projet de loi C-15 proposait de regrouper en un seul office les quatre offices des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie. Cette décision a été une source de conflits entre les gouvernements autochtones de la région. En février 2015, la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a accordé une injonction au gouvernement autochtone tlicho, ce qui a retardé le regroupement des offices des terres et des eaux souhaité par le gouvernement. Le mois suivant, le gouvernement fédéral a interjeté appel de cette décision. Après la tenue des élections fédérales, le nouveau gouvernement a mis en suspens la procédure d'appel.

Dans l'intervalle, les offices des terres et des eaux des Territoires du Nord-Ouest ont continué à appliquer la LGRVM en vigueur avant l'adoption du projet de loi C-15. En raison de l'injonction, les plans visant à incorporer certains éléments associés au projet de loi C-15 n'ont pu aller de l'avant. L'AMC et ses partenaires de l'industrie ont été associés dès le début à ces mesures législatives, puisqu'ils ont participé à la phase de consultation, à la phase législative et aux phases réglementaires ultérieures, et ils continueront de jouer un rôle actif dans ce processus.

Yukon

Le projet de loi S-6 portant sur la modification de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon et de la Loi sur les eaux du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut* a reçu la sanction royale en juin 2015. L'AMC a participé à titre de partie prenante au processus de consultation et au processus législatif ayant mené à ce résultat.

Les préoccupations des collectivités et des gouvernements des Premières Nations au sujet du niveau de consultation ont nécessité d'apporter quatre amendements au projet de loi qui a dû être reporté durant la campagne électorale fédérale de 2015. Début 2016, le nouveau gouvernement a mis sur pied un processus de consultation visant à tenir compte des préoccupations relatives aux quatre amendements ci-dessous qui ont été inclus dans le projet de loi S-6 :

- *les délais accordés au processus d'examen;*
- *l'exemption d'un projet du processus d'évaluation quand une autorisation a été renouvelée ou modifiée, sauf si le projet a subi d'importantes modifications;*
- *la capacité du ministre fédéral à donner des instructions générales obligatoires à l'Office;*
- *la capacité de déléguer au gouvernement territorial les pouvoirs, les responsabilités ou les fonctions conférés au ministre fédéral en vertu de cette Loi.*

Au moment de la rédaction du présent document, l'AMC participait activement avec les fonctionnaires et les autres parties prenantes à un processus de consultation visant à déterminer si ces amendements devraient être annulés ou non.

Nunavut

Le projet visant la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut* est devenu une loi le 9 juillet 2015. La Loi fournit un cadre de réglementation pour l'évaluation environnementale et la planification de l'utilisation du territoire au Nunavut. L'AMC a joué un rôle actif dans le processus de consultation et le processus législatif qui ont mené à l'adoption de la loi.

DE BEERS, PROJET GAHCHO KUÉ, TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Faits saillants 2015

→ Soutien de la négociation, par le gouvernement fédéral, des accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) ainsi que des accords de libre-échange.

→ Suivi de l'évolution du commerce et de l'économie et réaction en conséquence.

COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT

L'AMC s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.

L'industrie minière est un des secteurs d'activité canadiens les plus actifs à l'étranger, à égalité avec les services financiers et le secteur pétrolier et gazier. Elle représentait plus de 18 % des exportations du Canada en 2014, et 10 % des investissements directs canadiens à l'étranger en 2013. Le Canada est également une plaque tournante du financement minier, puisque la Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance de Toronto (TSXV) accueillent 57 % des sociétés minières ouvertes du monde. En 2014, une proportion de 62 % de la valeur du financement par actions pour l'industrie minière mondiale a été négociée à la TSX et la TSXV.

Le succès de l'industrie minière au Canada est dû en partie aux efforts commerciaux du gouvernement fédéral. Ceux-ci englobent le réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi que bon nombre d'accords de libre-échange et d'APIE.

Accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a adopté un ambitieux programme dans le but d'élargir et de moderniser l'infrastructure commerciale du Canada. Au 31 décembre 2015, le Canada faisait partie de 30 APIE en vigueur. De plus, six autres accords avaient été signés, cinq avaient fait l'objet d'une entente et cinq autres étaient en cours de négociations. L'AMC surveille et soutient continuellement les efforts de négociation du Canada.

Les APIE sont des accords bilatéraux qui fixent des obligations en matière de traitement des investissements pour chaque pays. Ils permettent également aux investisseurs étrangers d'avoir accès à des règlements spéciaux et à des arbitres en cas de différend entre un investisseur et un gouvernement hôte. Ces mécanismes offrent aux investisseurs canadiens à l'étranger une protection supplémentaire et, bien que les mesures d'exécution réelles soient rarement employées, la simple existence des APIE procure aux gouvernements étrangers un cadre réglementaire en matière d'équité et de transparence.

Accords de libre-échange

Au 31 décembre 2015, le Canada faisait partie de 12 accords de libre-échange en vigueur, avait conclu des négociations avec 30 autres pays, était en cours de négociation avec huit autres et avait entamé des discussions avec quatre autres.

Le Canada et l'Union européenne en sont arrivés à une entente au sujet de l'Accord économique et commercial global (AEGC) en septembre 2014, et le document a été soumis au processus de vérification juridique au cours de l'année 2015. L'Union européenne constitue le deuxième marché d'exportation en importance pour les métaux canadiens, le troisième pour les éléments non métalliques et le quatrième pour les combustibles minéraux.

De 2010 à 2012, le Canada a exporté en moyenne 20,4 milliards de dollars de métaux et de minéraux par année vers l'Union européenne. Parmi les principales matières exportées, notons l'or, le nickel, les diamants, l'aluminium et le minerai de fer. À sa mise en œuvre, ce nouvel accord abolira 98 % des droits de douane entre le Canada et l'Union européenne; les droits restants seront éliminés progressivement par la suite.

Outre la réduction des droits touchant les produits métalliques, l'accord s'étend aux secteurs de l'investissement, de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'intensification de la coopération en matière de réglementation. L'AEGC est le premier accord commercial bilatéral où le Canada a fait inclure des dispositions sur la coopération en matière de réglementation. Grâce à une coopération précoce lors de l'élaboration des règlements, les divergences entre le Canada et l'Union européenne se verront aplanies et le nombre d'obstacles au commerce sera réduit une fois les règlements promulgués. Tout au long des négociations, l'AMC a eu des contacts réguliers avec les négociateurs canadiens, en plus de s'entretenir sur une base périodique avec ceux de l'Union européenne, afin de discuter de certains enjeux comme la mobilité de la main-d'œuvre et la coopération en matière de réglementation.

Le 5 octobre 2015, le Canada et ses partenaires ont annoncé la conclusion des pourparlers entourant le Partenariat transpacifique (PTP). Le PTP est un accord commercial multilatéral qui regroupe actuellement 12 pays, soit les États-Unis, l'Australie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Malaisie, le Vietnam, le Pérou, le Chili, le Brunei Darussalam et le Canada. Ensemble, ces pays représentent un marché de près de 800 millions de consommateurs, et leur PIB combiné atteint 28 500 milliards de dollars, soit près de 40 % du PIB mondial. Les exportations de métaux et de minéraux du Canada vers les pays du PTP se chiffraient en moyenne à 158,6 milliards de dollars par année entre 2012 et 2014. Les réductions de tarifs dynamiseront assurément les échanges des entreprises canadiennes avec les partenaires du PTP. Par exemple, à l'heure actuelle, les tarifs peuvent atteindre 7,9 % au Japon, 40 % au Vietnam, 50 % en Malaisie, 5 % en Australie, 10 % en Nouvelle-Zélande et 20 % au Brunei.

Les négociations concernent aussi de nombreux obstacles transfrontaliers auxquels les entreprises font face quotidiennement pour leurs produits, leurs services et leurs travailleurs. Pour le secteur minier, qui compte parmi les industries canadiennes qui investissent le plus à l'étranger (81,5 milliards de dollars en 2013, soit 10 % des investissements totaux), la certitude, la transparence et la protection des investissements étrangers accrues offertes par le PTP constitueront des avantages importants qui l'aideront à demeurer concurrentiel sur la scène internationale. Tout au long des négociations, l'AMC s'est entretenue régulièrement avec les négociateurs canadiens au sujet de la mobilité de la main-d'œuvre et de la coopération en matière de réglementation.

Pour l'industrie minière canadienne, certaines négociations en cours en vue de conclure des accords de libre-échange revêtent un intérêt particulier, notamment celles avec le Japon, la République dominicaine et l'Inde. L'AMC continue de s'impliquer activement auprès du gouvernement fédéral relativement à ces pourparlers ainsi qu'à d'autres enjeux liés aux investissements. Elle suit également de près la mise en œuvre de politiques relatives à la responsabilité sociale d'entreprise à l'échelle internationale.

Dans le cadre des réunions et des discussions tenues avec les gouvernements étrangers, l'AMC souligne l'importance de se doter de processus réglementaires efficaces et d'infrastructures modernes, d'investir en cartographie géologique et de faire preuve d'ouverture à l'égard des investissements étrangers. Des échanges bilatéraux en matière d'investissements peuvent grandement favoriser l'accès aux nouvelles technologies, aux compétences en gestion et aux débouchés qu'offrent les marchés étrangers.

Par ailleurs, il est essentiel de se rappeler que les bases des échanges commerciaux se jettent au pays. Les entreprises doivent avoir accès aux infrastructures de transport qui leur permettront d'exporter leurs produits et de tirer parti de l'ouverture de nouveaux marchés. C'est pourquoi l'AMC s'emploie à souligner, auprès des décideurs, l'importance du système de transport canadien pour que le pays soit en mesure de saisir les occasions commerciales et de livrer concurrence aux pays étrangers grâce à des chaînes d'approvisionnement robustes.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Directeur général : Ryan Montpellier
Présidente du conseil : Ingrid Hann, chef des ressources humaines, De Beers Canada

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHiM) est un organisme indépendant à but non lucratif dont le mandat consiste à cerner les défis que le secteur minier canadien devra relever sur le plan des ressources humaines et de la main-d'œuvre, et à s'y attaquer. L'organisme est appuyé financièrement par l'Association minière du Canada, et la majorité de son financement provient du gouvernement fédéral et des recettes générées par ses programmes d'activités.

Les principales activités du Conseil RHiM

- ***Information sur le marché du travail, tendances et recherche :*** *fournir à l'industrie et aux parties prenantes une source de connaissances centralisée, fiable et adaptée sur le marché du travail, les tendances et la recherche dans le secteur des minéraux et des métaux.*

- ***Maximisation des ressources humaines :*** *élaborer et distribuer des outils qui aideront les employeurs à entrer en contact avec tous les bassins de main-d'œuvre, notamment les femmes, les Autochtones et les immigrants.*

- ***Normes et employabilité :*** *élaborer et mettre à jour une série de normes professionnelles canadiennes et des ressources sur les compétences essentielles connexes pour des professions ciblées du secteur minier.*

- ***Reconnaissance et titres de compétence :*** *attester et promouvoir les compétences des individus par l'entremise de la reconnaissance professionnelle ainsi que des réalisations et des pratiques des employeurs et des établissements de formation.*

Le Conseil RHiM contribue à consolider l'industrie canadienne des minéraux et des métaux et à en assurer la compétitivité et la durabilité en incitant les intervenants du secteur à collaborer pour trouver des solutions aux défis en matière de ressources humaines qui se manifestent d'un bout à l'autre du Canada. Il est dirigé par un conseil d'administration formé de 15 membres qui, grâce à leurs directives et à leur soutien, veillent à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisme se traduisent en résultats tangibles pour l'industrie. Les membres du Conseil forment un échantillon représentatif des entreprises membres de l'AMC, des entrepreneurs, des syndicats et des enseignants de partout au pays. Le Conseil RHiM rassemble également un réseau de plus de 250 bénévoles de l'industrie qui souhaitent contribuer à ses travaux de recherche et orienter les projets des comités.

Information sur le marché du travail, tendances et recherche – Faits saillants

Renseignements sur le marché du travail à l'échelle du Canada : Le modèle prévisionnel du Conseil RHiM en matière d'information sur le marché du travail est propre au secteur et est reconnu comme la ressource à privilégier par l'industrie et les parties prenantes. Le rapport de 2016 comprendra de nouvelles analyses, notamment des prévisions sur les exigences en matière de compétences et de qualification, un examen des changements apportés à la structure professionnelle de la main-d'œuvre minière au fil du temps, une analyse du réservoir de talent de l'industrie minière et une discussion au sujet de l'invalidité et du recrutement.

Renseignements sur le marché du travail à l'échelle régionale : Le Conseil RHiM a terminé, ou est sur le point de développer, les rapports prévisionnels sur les besoins en matière d'embauche et la disponibilité de talents dans l'industrie minière pour les régions suivantes :

- *Saskatchewan (2015)*

→ *Terre-Neuve-et-Labrador (2015)*

→ *Colombie-Britannique (2016 – en cours)*

Maximisation des ressources humaines – Faits saillants

Explorer les possibilités de carrière pour les immigrants : Ce projet d'une durée de trois ans aidera les immigrants habitant au Canada et les agences d'immigration en leur fournissant de l'information exacte sur le secteur minier canadien, les carrières et la possibilité de faire reconnaître les compétences acquises à l'étranger en vue d'obtenir un emploi. L'objectif du projet est de réduire, à long terme, le besoin d'engager des travailleurs étrangers temporaires.

Équité entre les sexes au sein de l'industrie minière : Ce projet vise à accélérer les changements institutionnels nécessaires à l'amélioration de l'équité entre les sexes au sein de l'industrie canadienne des mines et des minéraux grâce à la mise en œuvre d'outils, de processus stratégiques en matière de ressources humaines et d'activités porteuses de changement à l'échelle du secteur.

Normes et employabilité – Faits saillants

Normes professionnelles canadiennes et bureau du registraire : En collaboration avec l'industrie, le Conseil RHiM travaille à élaborer des normes professionnelles canadiennes (NPC) pour les principales professions du secteur minier. En accordant une reconnaissance professionnelle selon des normes définies par l'industrie, on s'assure que la formation, les compétences et l'expérience des travailleurs, en poste et nouveaux, répondent aux besoins des employeurs. On favorise aussi la création et la croissance continue d'un bassin de main-d'œuvre hautement qualifiée qui améliorera le recrutement et le maintien en poste. Le Conseil RHiM a utilisé les fonds destinés au projet NPC (2014-2017) pour revoir trois NPC courantes en 2015 (mineur/mineuse de fond, mineur/mineuse de surface et opérateur/opératrice dans le traitement de minerais) et pour ajouter trois nouvelles normes (formateur/formatrice de l'industrie, opérateur/opératrice de treuil, superviseur/superviseuse de premier niveau) en 2016.

L'Essentiel des mines : Ce programme de formation sur l'employabilité élaboré en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations poursuit deux objectifs :

1. *conférer aux Autochtones la confiance et les compétences nécessaires pour intégrer la main-d'œuvre du secteur minier; et*

2. *fournir à l'industrie une main-d'œuvre locale disposée à travailler, formée dans le cadre d'un programme de préparation à l'emploi reconnu à l'échelle pancanadienne. Depuis la mise en place du programme, le taux de diplomation a atteint 75 % et environ 75 % des diplômés ont obtenu un emploi ou ont poursuivi leurs études.*

Reconnaissance et titres de compétence – Faits saillants

Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC) : Le nombre de travailleurs reconnus par le PRPIMC s'élève maintenant à plus de 1 100. Ce programme est administré par le comité permanent de reconnaissance professionnelle réunissant de multiples intervenants, qui relève du conseil d'administration du Conseil RHiM. Les entreprises qui le mettent en œuvre comprennent notamment : Teck Resources Limited, Glencore,Rio Tinto-Diavik, Cementation, New Gold, De Beers, l'Impériale Esso (site de Kearl) et Boart Longyear. Une reconnaissance professionnelle pancanadienne est offerte aux travailleurs des groupes professionnels suivants : mineur/mineuse de fond, opérateur/opératrice dans le traitement de minerais, mineur/mineuse de surface et foreur/foreuse au diamant.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil RHiM ou sur l'un de ses programmes, visitez le *www.mihr.ca/fr* ou communiquez avec Ryan Montpellier, directeur général du Conseil RHiM, à **rmontpellier@mihr.ca**.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

Président : Bob Steane, Cameco Corporation
Brent Bergeron, Goldcorp Inc.
Brendan Cahill, Excellon Resources Inc.
David Clarry, HudBay Minerals Inc.
Alan Coutts, Noront Resources Ltd.
Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
Robert Gallagher, New Gold Inc.
Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Louise Grondin, Mines Agnico Eagle limitée
Tony Guthrie, De Beers Canada Inc.*
Alanna Heath, Société aurifère Barrick
Elliot Holland, Dominion Diamond Corporation
John Kearney, Canadian Zinc Corporation
Pierre Lapointe, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Pierre Lebel, Imperial Metals Corporation
Don Macdonald, KGHM International
John McConnell, Victoria Gold Corporation**
John McManus, Taseko Mines Limited
Cory McPhee, Vale**
Adam Miller, Monnaie royale canadienne
Krista Muhr, Eldorado Gold Corporation**
Ed Opitz, Kinross Gold Corporation
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Norm Pitcher, Eldorado Gold Corporation*
George Read, Shore Gold Inc.
Peter Read, Syncrude Canada Ltd.
Marny Reakes, BHP Billiton
Derek Riehm, Lundin Mining Corporation
Brad Ryder, Glencore Canada
Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
Marcia Smith, Teck Resources Limited
Gordon Stothart, IAMGOLD Corporation
Kristan Straub, Glencore Canada**
Kelly Strong, Nyrstar
Travis Temple, HudBay Minerals Inc.
Eira Thomas, Kaminak Gold Corporation**
Anne Marie Toutant, Suncor Energy Inc.
Mark Travers, Vale*
Kim Truter, De Beers Canada Inc.**
Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation
Penggui Yan, HD Mining International Ltd.
Scott Yarrow, Glencore Canada*
Peter Zebedee, Shell Canada Energy Inc.

CONSEIL DE DIRECTION

Brent Bergeron, Goldcorp Inc.
David Clarry, HudBay Minerals Inc.
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Alanna Heath, Société aurifère Barrick
Elliot Holland, Dominion Diamond Corporation
John Kearney, Canadian Zinc Corporation
Cory McPhee, Vale**
Peter Read, Syncrude Canada Ltd.
Marcia Smith, Teck Resources Limited
Bob Steane, Cameco Corporation
Gordon Stothart, IAMGOLD Corporation
Kristan Straub, Glencore Canada**
Travis Temple, HudBay Minerals Inc.
Anne Marie Toutant, Suncor Energy Inc.

ADMINISTRATEURS

Bob Steane, président du Conseil
Anne Marie Toutant, vice-présidente
Gordon Stothart, vice-président
Travis Temple, trésorier
Pierre Gratton, président et secrétaire

MEMBRES HONORAIRES À VIE

Jim Carter
Doug Horswill
William James
Norman Keevil

**A quitté le Conseil d'administration de l'AMC au début de l'année 2016*
***A rejoint le Conseil d'administration de l'AMC au début de l'année 2016*

VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (VDMD) – ÉQUIPE DE DIRECTION

Présidente : Louise Grondin, Mines Agnico Eagle limitée*
Karina Briño, Association minière de la Colombie-Britannique
David Clarry, HudBay Minerals Inc.
Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals Ltd.
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Glen Koropchuk, De Beers Canada Inc.
Josée Méthot, Association minière du Québec
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Nicole Piggott, Compagnie minière IOC*
Peter Read, Syncrude Canada Ltd.
Marcia Smith, Teck Resources Limited
Kristan Straub, Glencore Canada**
Anne Marie Toutant, Suncor Energy Inc.
Mark Travers, Vale
Federico Velasquez, Anglo American
Penggui Yan, HD Mining International Ltd.
Scott Yarrow, Glencore Canada*
Peter Zebedee, Shell Canada Energy Inc.
**a quitté la présidence au début de 2016*
***a rejoint le groupe en 2016*

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCCI)

Dan Benoit, Catégorie d'Autochtone
Theresa Hollett, Catégorie d'Autochtone
Timothy Johnston, Catégorie du développement économique et communautaire
Joy Kennedy, Catégorie d'ONG à vocation sociale (incluant les organisations religieuses)
Stephen Kibsey, Catégorie des finances et investissement
Chef Earl Klyne, Catégorie d'Autochtone
Nathan Lemphers, Catégorie d'ONG à vocation environnementale
Doug Olthuis, Catégorie de la main-d'œuvre et milieu de travail
Philip Oxhorn, Catégorie du développement international
Alan Penn, Catégorie d'expert
Claudine Renauld, Catégorie des medias et communications
Maya Stano, Catégorie d'expert
Dave Walkem, Catégorie du développement économique et communautaire
Alan Young, Catégorie d'ONG à vocation environnementale*
Luc Zandvliet, Catégorie d'expert
** a quitté le GCCI au début de l'année 2016*

REPRÉSENTANTS DE L'INDUSTRIE SUR LE GCCI

Pierre Gratton, Association minière du Canada
Louise Grondin, Mines Agnico Eagle limitée
Josée Méthot, Association minière du Québec
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc. (observatrice)
Peter Read, Syncrude Canada Ltd.
Mark Travers, Vale
Mark Wiseman, Avalon Rare Metals Inc.
Scott Yarrow, Glencore Canada

CHEFS DE L'INITIATIVE VDMD

Présidente : Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Vice-président : Shane Borchardt, Cameco Corporation
Chris Adachi, Teck Resources Limited
Tracy Anderson, First Quantum Minerals Ltd.
Delphine Bastien, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Kim Bittman, Taseko Mines Limited
Chris Browne, Vale
Bob Butler, Glencore Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Chantal Clement, Goldcorp Inc.
Larry Connell, Mines Agnico Eagle limitée
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
Bryan Cox, Association minière de la Colombie-Britannique
Louie Cyrenne, Compagnie minière IOC
Art Frye, Imperial Metals Corporation
Joe Fyfe, Glencore Canada
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle limitée
Bronwyn Gorsline, Goldcorp Inc.
Sonia Gupta, Suncor Energy Inc.
Mario Julien, Glencore Canada
Laurie Kelly, Teck Resources Limited
Ed Kniel, Teck Resources Limited
Mark Kruger, Syncrude Canada Ltd.
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
Claudine Lee, Dominion Diamond Corporation
Emma Leith, Mines Agnico Eagle limitée
Chantae Lessard, Lundin Mining Corporation
Janice Linehan, Suncor Energy Inc.
Valérie Maltais, KGHM International
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
Stephanie Marshall, Glencore
Luke Moger, Imperial Metals Corporation
Loris Molino, Vale
Sebastien Moreau, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Michael Patterson, Anglo American
Serge Pelletier, BHP Billiton
Nicole Pesonen, Nyrstar
David Putnam, De Beers Canada Inc.
Gina Rau, Société aurifère Barrick
Lyle Safronetz, Vale
Johan Skoglund, Nyrstar
Roger Souckey, Goldcorp Inc.
Gail Susana Ross, Société aurifère Barrick
Denis Therrien, Mines Agnico Eagle limitée
Nathalie Tremblay, Association minière du Québec
Dean Williams, Kinross Gold Corporation
Dennis Wilson, New Gold Inc.
Lynda Wilson-Hare, Glencore Canada
Steve Woolfenden, IAMGOLD Corporation
Scott Wytrychowski, Shell Canada Energy Inc.

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

Présidente : Alanna Heath, Société aurifère Barrick
Vice-président : David Clarry, HudBay Minerals inc.
Grace Barrasso, IAMGOLD Corporation
David Barrett, Eldorado Gold Corporation
Brendan Cahill, Excellon Resources Inc.
Dominic Channer, Kinross Gold Corporation
Dale Coffin, Mines Agnico Eagle limitée
Silvana Costa, New Gold Inc.
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation
Aidan Davy, Conseil international sur les mines et les métaux
Christian Del Valle, Goldcorp Inc.
Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
Mark Edwards, Teck Resources Limited
Caitlin Glynn-Morris, First Quantum Minerals Ltd.
Marie Inkster, Lundin Mining Corporation
Simon Jimenez, Société aurifère Barrick
Matt Johnson, Lundin Mining Corporation
Nadim Kara, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Etienne Lamy, Rio Tinto Canada
Chantae Lessard, Lundin Mining Corporation
Nicola Main-Thomson, Shell Canada Energy Inc.
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
Cory McPhee, Vale
Krista Muhr, Eldorado Gold Corporation
John Mullally, Goldcorp Inc.
Erica Myles, Shell Canada Energy Inc.
Stephen Nairne, Lundin Mining Corporation
Ed Opitz, Kinross Gold Corporation
Channa Pelpola, Teck Resources Limited
Mac Penney, Kinross Gold Corporation
Jay Schlosar, Teck Resources Limited
Alexandra Sewell, IAMGOLD Corporation
Roger Souckey, Goldcorp Inc.
Tricia Wilhelm, Anglo American
Sean Willy, Cameco Corporation
Dennis Wilson, New Gold Inc.

COMITÉ DES AFFAIRES AUTOCHTONES

Président : Sean Willy, Cameco Corporation
Charles Birchall, Willms & Shier
Marguerite Chambers, HudBay Minerals Inc.
David Clarry, HudBay Minerals Inc.
Stephen Crozier, IAMGOLD Corporation
Blair Dickerson, Rio Tinto Canada
Kara Flynn, Syncrude Canada Ltd.
Patrice Gilbert, Mines Agnico Eagle limitée
Sandra Gogal, Miller Thomson LLP
Alan Hair, HudBay Minerals Inc.
Leanne Hall, Deloitte & Touche LLP
Rachel Houmphan, Rio Tinto Canada
Barbara Kirby, Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
Heather Lawrence, Teck Resources Limited
Stephen Lindley, SNC-Lavalin Inc.
Erica Myles, Shell Canada Energy Inc.
Mark Prystupa, Suncor Energy Inc.
Alexandra Sewell, IAMGOLD Corporation
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
Ken Smith, BHP Billiton
Roger Souckey, Goldcorp Inc.
Mark Travers, Vale
Federico Velasquez, Anglo American
Joseph Wabegijig, Hatch & Associates Inc.
Colin Webster, Noront Resources Ltd.
Leslie Williams, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

COMITÉ DE L'ÉNERGIE

Président : Chris Adachi, Teck Resources Limited
Michael Aire, Newmont Mining Corporation
Colin Alie, Shell Canada Energy Inc.
Melissa Barbanell, Société aurifère Barrick
Louiza Bell, Teck Resources Limited
Charles Birchall, Willms & Shier
Russell Blades, Société aurifère Barrick
Corinne Boone, Hatch & Associates Inc.
Shane Borchardt, Cameco Corporation
Cheryl Brownlee, Association minière de l'Ontario
Marc Butler, Glencore Canada
Tim Butler, Compagnie minière IOC
Marc-Andre Charette, Cameco Corporation
Brynn Clark, KGHM International
Andrew Cooper, New Gold Inc.
Gilles Couture, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Robert Duinker, Hatch & Associates Inc.
Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
Patricia Groulx, Teck Resources Limited
Alan Luck, Shell Canada Energy Inc.
Stephanie Meyer, Stratos Inc.
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Lewis Oatway, Vale
Mark Passi, Glencore Canada
Frank Petrolo, Vale
David Putnam, De Beers Canada Inc.
Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
Harold Todd, Teck Resources Limited
Liezl Van Wyk, Diavik Diamond Mines Inc.
Scott Yarrow, Glencore Canada

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Marc Butler, Glencore Canada
Marko Adzic, Teck Resources Limited
Raj Anand, Imperial Metals Corporation
Tracy Anderson, First Quantum Minerals Ltd.
Joe Armstrong, Vale
Mike Aziz, Goldcorp Inc.
Nicola Banton, KGHM International
Lynne Barlow, Syncrude Canada Ltd.
Jeffrey Barnes, Stantec
Meera Bawa, Teck Resources Limited
Tim Bekhuys, New Gold Inc.

Anne Belanger, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Suzanne Belanger, Teck Resources Limited
Fariel Benameur, Rio Tinto Canada
Debbie Berthelot, BHP Billiton
Charles Birchall, Willms & Shier
Perry Blanchard, Vale
Corinne Boone, Hatch & Associates Inc.
Stephane Brienne, Teck Resources Limited
Karina Briño, Association minière de la Colombie-Britannique
Jim Chan, ERM Canada Corporation
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Derek Chubb, ERM Canada Corporation
Chantal Clement, Goldcorp Inc.
Richard Cook, Knight Piésold Ltd.
Jay Cooper, HudBay Minerals Inc.
James Cormier, Glencore Canada
Melanie Cote, Glencore Canada
David Cotsman, RWDI
Gilles Couture, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Erin Cullen, Vale
Oliver Curran, Baffinland Iron Mines Corporation
Sheila Daniel, AMEC Foster Wheeler
Jeremy Dart, Société aurifère Barrick
Scott Davidson, New Gold Inc.
Michael Davies, Teck Resources Limited
David Derosa, Teck Resources Limited
Chris D'Odorico, Teck Resources Limited
Martin Duclos, Goldcorp Inc.
Mike Dutton, Vale
Kent England, Cameco Corporation
David Ewing, Teck Resources Limited
Vaness Felix, KGHM International
Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
Nigel Fisher, New Gold Inc.
Mark Freberg, Teck Resources Limited
Art Frye, Imperial Metals Corporation
Joe Fyfe, Glencore Canada
Nicol Gagstetter, Rio Tinto Canada
Katherine Gizikoff, Taseko Mines Limited
Julie Gravel, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Alan Hair, HudBay Minerals Inc.
Brent Hamblin, First Quantum Minerals Ltd.
David Harpley, Canadian Zinc Corporation
Shane Hayes, Société aurifère Barrick
Steven Hilts, Teck Resources Limited
Bernard Hince, Glencore Canada
Tom Hoefer, Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
Ross Hunsaker, Nyrstar
Carolyn Hunt, Vale
Lesley Hymers, Association minière de l'Ontario
Matt Hynes, Vale
Frank Javor, Vale
Troy Jones, Teck Resources Limited
Nadim Kara, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Laurie Kelly, Teck Resources Limited
Dale Klondnicki, AMEC Foster Wheeler
Jody Kuzenko, Vale
Donald Laflamme, Rio Tinto Canada
Anthony Lambert, BHP Billiton
Lisa Lanteigne, Vale
Simon Latulippe, Groupe WSP
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
Claudine Lee, Dominion Diamond Corporation
Janice Linehan, Suncor Energy Inc.
Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
John Machin, Syncrude Canada Ltd.
Erik Madsen, Baffinland Iron Mines Corporation
Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
Kristen Mariuzza, Lundin Mining Corporation
Stephanie Marshall, Glencore Canada
Dennis Martin, Vale
Shane Matson, Goldcorp Inc.
Dave McDonald, Vale
Christy McDonough, BHP Billiton
Samantha McGarry, Glencore Canada
Allison Merla, Vale
Bruce Mikkila, Vale
Jim Millard, Baffinland Iron Mines Corporation
Mary Mioska, Western Copper and Gold Corporation
Shannon Mitchell, Vale
Loris Molino, Vale
R. Liam Mooney, Cameco Corporation
Christine Moore, Intrinsik Environmental Sciences Inc.
Maurice Moreau, Glencore Canada
Kevin Nagy, Cameco Corporation
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Bryan Neeley, Goldcorp Inc.
Joel Page, Glencore Canada
Alvaro Paredes, AMEC Foster Wheeler
Mark Passi, Glencore Canada
Michael Patterson, Anglo American
Kelly Payne, Rio Tinto Canda
Chad Pearson, Glencore Canada
Steve Pelletier, Glencore Canada
Nicole Pesonen, Nyrstar
Jason Plamondon, Knight Piésold Ltd.
Kristin Pouw, Hatch & Associates Inc.
Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
David Putnam, De Beers Canada Inc.
Chris Ransom, Glencore Canada
George Read, Shore Gold Inc.
Stephane Robert, Mines Agnico Eagle limitée
John Roberts, Aurora Energy Resources Inc.
Lindsay Robertson, Klohn Crippen Berger Ltd.
Keith Russell, Partners in Performance
Mark Ruthven, AMEC Foster Wheeler
Lyle Safronetz, Vale
Jared Saunders, Vale
Pamela Schwann, Association minière de la Saskatchewan
Christa Seaman, Shell Canada Energy Inc.
Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
Sean Sharpe, Glencore Canada

Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd.
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
Brad Sigurdson, Association minière de la Saskatchewan
Johan Skoglund, Nyrstar
Helga Sonnenberg, Stantec
Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
Heather Sullivan, Glencore Canada
Stephanie Thibeault, Goldcorp Inc.
Mark Tinholt, Teck Resources Limited
Ryan Todd, New Gold Inc.
Nathalie Tremblay, Association minière du Québec
Nick Tremblay, Rio Tinto Canada
France Trépanier, Goldcorp Inc.
Scott Trusler, MMG Resources Inc.
Fred Turatti, Rio Tinto
Mark Vancook, New Gold Inc.
Richard Viflanzoff, Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.
Kelly Wells, Canada North Environmental Services
Kathryn Wherry, Hatch & Associates Inc.
Leslie Williams, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Dennis Wilson, New Gold Inc.
Mark Wiseman, Avalon Rare Metals Inc.
Steve Woolfenden, IAMGOLD Corporation
Linda Wrong, Lundin Mining Corporation
Scott Yarrow, Glencore Canada
Warren Zubot, Syncrude Canada Ltd.

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Tom Ormsby, De Beers Canada Inc.
Doug Brown, Teck Resources Limited
Scott Brubacher, HudBay Minerals Inc.
Heather Bruce-Veitch, Compagnie minière IOC
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Dale Coffin, Mines Agnico Eagle limitée
Peter Fuchs, Glencore Canada
Claudine Gagnon, Rio Tinto Canada
Robert Gereghty, Cameco Corporation
Tanya Giulford, Shell Canada Energy Inc.
Jean-Pierre Gregoire, Rio Tinto Canada
Angela Hamlyn, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
Jeff Hanman, Teck Resources Limited
Alanna Heath, Société aurifère Barrick
Jeff Hryhoriw, Cameco Corporation
Tracey Irwin, Association minière de la Saskatchewan
Matt Johnson, Lundin Mining Corporation
Dany Laferriere, Suncor Energy Inc.
Benjamin Little, IAMGOLD Corporation
Andrea Mandel-Campbell, Kinross Gold Corporation
Christine Marks, Goldcorp Inc.
Ryan McEachern, Association canadienne des exportateurs d'équipements et services miniers
Cory McPhee, Vale
John Mullally, Goldcorp Inc.
Tom Ormsby, De Beers Canada Inc.
Deanna Pagnan, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Mac Penney, Kinross Gold Corporation
Cheryl Robb, Syncrude Canada Ltd.
Emily Robb, Vale
Steve Robertson, Imperial Metals Corporation
Christopher Ryder, BHP Billiton
Alexandra Sewell, IAMGOLD Corporation
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
Michael Southern, Suncor Energy Inc.
Mathieu St-Amant, Association minière du Québec
Heather Sullivan, Glencore Canada
Bryan Tucker, Rio Tinto Canada
Jean Vavrek, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
Federico Velasquez, Anglo American
Tracey Wolsey, Suncor Energy Inc.
Scott Yarrow, Glencore Canada
Alexa Young, Teck Resources Limited

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES STÉRILES

Président : Michael Davies, Teck Resources Limited
Jennifer Abols, Lundin Mining Corporation
Chris Anderson, Teck Resources Limited
Tracy Anderson, First Quantum Minerals Ltd.
Debbie Berthelot, BHP Billiton
David Bleiker, AMEC Foster Wheeler
Karina Briño, Association minière de la Colombie-Britannique
Cameron Brown, Western Copper and Gold Corporation
Bob Chambers, Klohn Crippen Berger Ltd.
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Chantal Clement, Goldcorp Inc.
Jay Cooper, HudBay Minerals Inc.
Jerry Dani, Goldcorp Inc.
Scott Davidson, New Gold Inc.
Randy Donato, Vale
Norman Eenkooren, Suncor Energy Inc.
Barry Esford, Cameco Corporation
Joe Fyfe, Glencore Canada
Helen Harper, Glencore Canada
Stephen Hebb, Compagnie minière IOC
Carlos Iturralde, De Beers Canada Inc.
Karlis Jansons, Tetra Tech
Troy Jones, Teck Resources Limited
Michel Julien, Mines Agnico Eagle limitée
Anthony Lambert, BHP Billiton
Simon Latulippe, Groupe WSP
Marc Lincoln, De Beers Canada Inc.
Gord Livingstone, Syncrude Canada Ltd.
Jim Maltby, Glencore Canada
Scott Martens, Shell Canada Energy Inc.
Todd Martin, Anglo American
Wayne Mimura, Syncrude Canada Ltd.
Sebastien Moreau, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Greg Noack, Klohn Crippen Berger Ltd.
Kate Parsons, KGHM International
Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
David Putnam, De Beers Canada Inc.
Patrice Richer, Glencore Canada

Gonzalo Rios, Mines Agnico Eagle limitée
Stephane Robert, Mines Agnico Eagle limitée
Rob Rotzinger, Taseko Mines Limited
David Rouleau, Taseko Mines Limited
Lyle Safronetz, Vale
Brad Sigurdson, Association minière de la Saskatchewan
Rick Siwik, Siwik Consulting Inc.
Nick Smart, De Beers Canada Inc.
Greg Smyth, Knight Piésold Ltd.
Michelle Velez, Syncrude Canada Ltd.
Pawel Zielinski, KGHM International

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, Cameco Corporation
Raj Anand, Imperial Metals Corporation
Nicola Banton, KGHM International
Tim Bekhuys, New Gold Inc.
Debbie Berthelot, BHP Billiton
Valerie Bertrand, Golder Associates
Martin Boucher, Stornoway Diamonds Canada
Marc Butler, Glencore Canada
Gilles Couture, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Oliver Curran, Baffinland Iron Mines Corporation
Sheila Daniel, AMEC Foster Wheeler
David Derosa, Teck Resources Limited
Mike Dutton, Vale
Vaness Felix, KGHM International
Art Frye, Imperial Metals Corporation
Joe Fyfe, Glencore Canada
Katherine Gizikoff, Taseko Mines Limited
Julie Gravel, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Carolyn Hunt, Vale
Lesley Hymers, Association minière de l'Ontario
Anthony Lambert, BHP Billiton
Martin Larose, Groupe WSP
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
Erik Madsen, Baffinland Iron Mines Corporation
Christy McDonough, BHP Billiton
Christine Moore, Intrinsik Environmental Sciences Inc.
Gaston Morin, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Mike Murchie, Cameco Corporation
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Steve Pelletier, Glencore Canada
Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
David Putnam, De Beers Canada Inc.
Stephane Robert, Mines Agnico Eagle limitée
John Roberts, Aurora Energy Resources Inc.
Erin Robertson, Cameco Corporation
Mark Ruthven, AMEC Foster Wheeler
Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
Brad Sigurdson, Association minière de la Saskatchewan
Helga Sonnenberg, Stantec
Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
Mark Tinholt, Teck Resources Limited
Glen Watson, Vale
Kelly Wells, Canada North Environmental Services

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Présidence : poste vacant
Brian Abraham, Fraser Milner Casgrain
Eric Bretsen, Ernst & Young LLP
Thomas Cheung, Teck Resources Limited
Alexander Coombes, Dentons
Robert De Biasio, Vale
Ron Gagle, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Philip Hopwood, Deloitte & Touche LLP
Nadim Kara, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Tom King, KPMG LLP
Jacob Kulinski, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Pat MacNamara, Mines Agnico Eagle limitée
Louis Martin, Glencore Canada
Maurice McClure, Compagnie minière IOC
Julie Morier, Rio Tinto Canada
Angelo Nikolakakis, Ernst & Young LLP
Jocelin Paradis, Rio Tinto Canada
Susanne Playford, HudBay Minerals Inc.
Sahba Safavi, MMG Resources Inc.
Audrey Sinkevicius, De Beers Canada Inc.
Bruce F. Sprague, Ernst & Young LLP
Steve Suarez, Borden Ladner Gervais LLP
Travis Temple, HudBay Minerals Inc.
John Turner, Fasken Martineau
David Watson, IAMGOLD Corporation

COMITÉ DU TRANSPORT

Présidence : poste vacant
Ron Annesley, Société aurifère Barrick
Peter Bianchini, Compagnie minière IOC
Francois Brisson, Compagnie minière IOC
Marc Butler, Glencore Canada
Marc-Andre Charette, Cameco Corporation
Jay Cooper, HudBay Minerals Inc.
Steven Douville, Vale
Bev Godson, Cameco Corporation
Paul Graham, Vale
Thomas Hobbs, Norfalco Inc. (Glencore)
Scott Iredale, Shell Canada Energy Inc.
Brad Johnston, Teck Resources Limited
Paul Kolisnyk, Teck Resources Limited
Eric Kuraitis, Norfalco Inc. (Glencore)
Brian Kurczaba, HudBay Minerals Inc.
Jacky Larocque, Suncor Energy Inc.
Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
Gordon Mattson, Teck Resources Limited
Benoit Méthot, Compagnie minière IOC
Pat Murphy, Glencore Canada
Stephen Nelson, Suncor Energy Inc.
Shannon Nicholson, Norfalco Inc. (Glencore)
Martin Pede, Glencore Canada
Frank Petrolo, Vale
Kathy Piersanti, HudBay Minerals Inc.

Amelie Rouleau, Glencore Canada
David Rouleau, Taseko Mines Limited
Lyle Safronetz, Vale
Daniel Sauve, Glencore Canada
Mikael Schauman, Lundin Mining Corporation
Leigh Scrivens, BHP Billiton Canada Inc.
Don Smith, Teck Resources Limited
Jamie Veilleux, Glencore Canada
Patrick Walker, Rio Tinto Canada
Robert Winton, HudBay Minerals Inc.
Alexa Young, Teck Resources Limited
John Zaidan, Cameco Corporation

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Présidence : poste vacant
Rebecca Alty, Diavik Diamond Mines Inc.
Brad Armstrong, Lawson Lundell LLP
Mark Ayranto, Victoria Gold Corporation
Charles Birchall, Willms & Shier
Larry Connell, Mines Agnico Eagle limitée
Richard Cook, Knight Piésold Ltd.
Dominique Girard, Mines Agnico Eagle limitée
Sandra Gogal, Miller Thomson LLP
John Kearney, Canadian Zinc Corporation
Christine Kowbel, Lawson Lundell LLP
Reg Labelle, Atlas Copco Construction and Mining
John McConnell, Victoria Gold Corporation
Ryan McEachern, Association canadienne des exportateurs d'équipements et services miniers
Bill Mercer, Avalon Rare Metals Inc.
Greg Missal, Baffinland Iron Mines Corporation
Bob Overvold, Dominion Diamond Corporation
Vic Pakalnis, MIRARCO Mining Innovation
Brad Ryder, Glencore Canada
Bruce F. Sprague, Ernst & Young LLP
Scott Trusler, MMG Resources Inc.
Jean Vavrek, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
Paul West-Sells, Western Copper and Gold Corporation
Mark Wiseman, Avalon Rare Metals Inc.
Laura Worsley-Brown, Dominion Diamond Corporation

MEMBRES À PART ENTIÈRE

ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Baffinland Iron Mines Corporation
BHP Billiton
Cameco Corporation
Canadian Zinc Corporation
De Beers Canada Inc.
Dominion Diamond Corporation
Eldorado Gold Corporation
Excellon Resources Inc.
First Quantum Minerals
Glencore Canada
Goldcorp Inc.
HD Mining International Ltd.
HudBay Minerals Inc.
IAMGOLD Corporation
Imperial Metals Corporation
Kaminak Gold Corporation
KGHM International
Kinross Gold Corporation
Lundin Mining Corporation
Mines Agnico Eagle limitée
Monnaie royale canadienne
New Gold Inc.
Newmont Canada Corporation
Noront Resources Ltd.
Nyrstar
Rio Tinto Canada
Shell Canada Energy Inc.
Shore Gold Inc.
Société aurifère Barrick
Suncor Energy Inc.
Syncrude Canada Ltd.
Taseko Mines Limited
Teck Resources Limited
Vale
Victoria Gold Corporation
Western Copper and Gold Corporation

MEMBRES ASSOCIÉS

Alexander Proudfoot
Atlas Copco Construction and Mining
Ausenco
Avalon Rare Metals Inc.
Barr Engineering and Environmental
BGC Engineering Inc.
CAMIRO
Canada North Environmental Services
Cementation Canada Inc.
Centerra Gold Inc.
Chamber of Marine Commerce
Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.
Convergint Technologies
COREM
Deloitte & Touche LLP
ÉEM Inc.
ERM Canada Corporation
Ernst & Young LLP
Fasken Martineau
Gabriel Resources Ltd.
Golder Associates
Groupe WSP
Hatch & Associates Inc.
Intrinsik Environmental Sciences Inc.
Klohn Crippen Berger Ltd.
Knight Piésold Ltd.
Lawson Lundell LLP
Major Drilling Group International Inc.
Marchés mondiaux CIBC
McGill University
Miller Thomson LLP
MIRARCO Mining Innovation
MMG Resources Inc.
Norwest Corporation
Orica Canada Inc.
Oxygen Capital Corp.
Partners in Performance
PearTree Securities Inc.
Quadra Chemicals Ltd.
Rueter Scargall Bennett LLP
RWDI
Sandvik Mining and Construction
SGS Minerals Services
SMS Equipment Inc.
SNC-Lavalin Inc.
Stantec
Stornoway Diamond Corporation
Thorsteinssons
Willms & Shier Environmental Lawyers LLP

MEMBRES NON-VOTANT

Association canadienne des exportateurs d'équipement et services miniers
Association des prospecteurs et développeurs du Canada
Association minière de la Colombie-Britannique
Association minière du Manitoba
Association minière de la Nouvelle-Écosse
Association minière du Nouveau-Brunswick
Association minière de l'Ontario
Association minière de la Saskatchewan
Association minière du Québec
Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut
Chambre des mines du Yukon
Chambre des ressources de l'Alberta
Conseil canadien de l'innovation
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
Mining Industry NL

PERSONNEL

Pierre Gratton
Président et chef de la direction

Monique Laflèche
Adjointe exécutive

Ben Chalmers
Vice-président, Développement durable

Charles Dumaresq
Vice-président, Science et gestion environnementale

Justyna Laurie-Lean
Vice-présidente, Environnement et affaires réglementaires

Johanne Senécal
Vice-présidente, relations gouvernementales, affaires autochtones et communications

Brendan Marshall
Vice-président, Affaires économiques et du Nord

Jessica Draker
Directrice, Communications

Marilyn Fortin
Directrice, Services corporatifs

Tara Shea
Directrice, Vers le développement minier durable

Justin Laframboise
Agent aux services financiers

Danielle Poitras
Réceptioniste

The Mining Association of Canada | L'association minière du Canada

275 rue Slater, bureau 1100, Ottawa, ON, K1P 5H9
T - (613) 233-9391 F - (613) 233-8897

WWW.MINING.CA